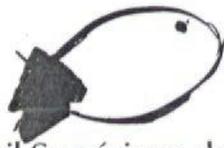


5.818



Conseil Supérieur de la Pêche

COMPTE RENDU

DE SURVEILLANCE DE LA PECHE

DES SALMONIDES MIGRATEURS

EN BASSE NORMANDIE

CAMPAGNE 2000

Novembre 2000

ENV
822

SOMMAIRE

1. Rappel des caractéristiques générales

- 1.1 Contexte géographique
- 1.2 Situation des points sensibles
- 1.3 Point sur la législation et la réglementation

2. Résultats des opérations de police 2000

- 2.1 Baie du Mont Saint Michel
- 2.2 Cours d'eau à saumons du Sud Manche
- 2.3 Estuaire de la Touques

3. Conclusions

ANNEXES

- Annexe 1 : Classement des cours d'eau
- Annexe 2 : Décret n° 2000-857 du 29 août 2000 relatif au marquage
- Annexe 3 : Arrêté n° 22/2000 portant interdiction de pêche des salmonidés
- Annexe 4 : Clichés photographiques

DRAM Basse-Normandie / DDAM 14

Arrivée le :

04 DEC. 2000
Pour info

Pour action

VU

Destinataires

Directeur

Chefs de services

A.I.M.L./A.E.

S.G./G.M./E.N.I.M.

Cabinet/Comptabilité

Centre de sécurité

Médecine G.M.

U. L. A. M.

Gendarme

Secrétariat

Assistant bureautique

P.M.

A.E.

C.M.

Secrétariat

A.I.M.L./S.G.

G.M.

E.N.I.M.

Pensions

C.G.P.

Stations

Grandcamp

Port en Bessin

Trouville

Honfleur

D.D.A.M. 50

D'ENVOI A :

du CSP
 ération
 de la Manche
 Départementale
 de la Manche
 l de l'Environnement
 e de l'Environnement
 mental de l'Agriculture
 de la Manche
 bourg et Avranches
 ritimes
 s Maritimes
 et Saint-Lô
 de la Manche
 mandie
 et de la Manche

ERVATION

attribution

A Rennes, le 1er décembre 2000

L'Adjoint au Délégué Régional du CSP,



J.P. PORCHER

Le Havre, le 29/05/06

1594

AFFAIRES MARITIMES

17 JUIN 2006

CAEN

D.R.A.M. de Basse-Normandie
12, avenue de Tsukuba
14 209 HEROUVILLE ST CLAIR

A l'attention de Monsieur le Directeur Régional

Objet: Remise du rapport n°3 du Dispositif d'Alerte intitulé 'Synthèse des données de production des années 2003 à 2005 du secteur Port en Bessin - Barfleur'.

Monsieur le Directeur Régional,

Conformément à la Convention pour la mise en place d'un Dispositif d'Alerte des activités de la pêche maritime et à la Convention du 'Suivi des Activités de Pêche Antifer-Courseulles', j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport n°3 du Dispositif d'Alerte intitulé 'Synthèse des données de production des années 2003 à 2005 du secteur Port en Bessin-Barfleur'.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma sincère considération.

Pour le Président,



Gwenola DE ROTON

P.J. : Rapport n°3 Dispositif d'Alerte intitulé 'Synthèse des données de production des années 2003 à 2005 du secteur Port en Bessin-Barfleur' en 1 exemplaire.

1598

CELLULE DE SUIVI DU LITTORAL HAUT-NORMAND
(association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901)
16, quai Casimir Delavigne
76600 LE HAVRE FRANCE



Le Havre, le 24/05/2006

DRAM BASSE-NORMANDIE
A l'attention de l'
Administrateur en Chef
12, avenue de Tsukuba
14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex

Objet : Transmission du Rapport d'Activité des enquêteurs-pêche de la CSLHN, période de Janvier à Mars 2006.

Monsieur,

Comme convenu dans la convention du Dispositif d'Alerte – Port 2000, je vous transmets le rapport trimestriel d'activité des enquêteurs-pêche de la CSLHN N° : 21, correspondant à la période de Janvier à Mars 2006 et qui constitue également le rapport N°1 du Suivi des Activités de la Pêche Antifer-Courseulles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

L'Enquêtrice-pêche CSLHN

Chloé DELALANDE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Delalande', with a long horizontal flourish underneath.

P.J. : 2 Rapports d'activité de l'Agent du Dispositif d'Alerte Port 2000 N° : 21 / Rapports d'activité des enquêteurs-pêche du Suivi d'Activités de la Pêche Antifer-Courseulles N° : 1.



CELLULE DE SUIVI DU LITTORAL HAUT-NORMAND
(ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901)
16, QUAI CASIMIR DELAVIGNE
76600 LE HAVRE

RAPPORT TRIMESTRIEL DU DISPOSITIF D'ALERTE
– PORT 2000

Rapport n°21 – Période De Janvier à Mars 2006

RAPPORT TRIMESTRIEL DU SUIVI DES ACTIVITES
DE LA PECHE ANTIFER-COURSEULLES

Rapport n°1 – Période De Janvier à Mars 2006

Mai 2006

Chloé DELALANDE, Matthieu GAUTIER

Tel : 02 35 42 60 90 Fax : 02 35 22 47 50
Portable : Le Havre : 06 76 47 34 16
E mail : suivilittoral-lehavre@wanadoo.fr

Le Dispositif d'Alerte Port 2000 a été mis en place le 15 décembre 2000 pour une durée de 5 ans. Il a été pris en charge dès son démarrage par un agent du Dispositif d'Alerte basé au Havre (Vincent Cornille jusqu'en décembre 2002, Aurélien Sulpice jusqu'en décembre 2005) s'occupant du secteur allant d'Antifer à Dives et recruté par la Cellule de Suivi du Littoral Haut-Normand.

Un deuxième enquêteur (Matthieu Gautier) a été mis en place à la mi-novembre 2003 au CLPM de Saint Vaast-La-Hougue pour suivre les ports compris entre Ouistreham et Barfleur, jusqu'au premier trimestre 2006.

Lors des réunions du 4 octobre et du 9 novembre 2005, le Comité du Suivi de l'Observatoire s'est montré favorable à la poursuite du Dispositif, qui sera prolongé sous la dénomination « Suivi des Activités de la Pêche Antifer-Courseulles » jusqu'en mars 2011 ; une nouvelle enquêtrice, Chloé Delalande, remplace Aurélien Sulpice depuis janvier 2006.

I. DOCUMENTS DECLARATIFS DE PRODUCTION

Concernant les documents déclaratifs de production, les missions confiées à l'Agent du Dispositif d'Alerte sont de 4 types : collecte des documents, pointage du retour, transmission des documents, et saisie des informations halieutiques.

A. Collecte des documents

L'Agent du Dispositif d'Alerte est chargé de la collecte des documents déclaratifs de production (Fiches de Pêche en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 en application de l'arrêté du 2 novembre 2005, et Journaux de Bord) dans les ports d'Antifer-Le Havre, Honfleur, Trouville-Dives, Ouistreham et Courseulles.

L'évolution du nombre de passages effectués dans les ports allant d'Antifer à Courseulles, de janvier à mars 2006, est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Antifer - Le Havre	10	10	10									
Honfleur	8	5	7									
Trouville - Dives	6	4	7									
Ouistreham	1	1	0									
Courseulles	1	1	0									

Tableau 1 : Nombre de passages de l'enquêteur Port 2000 dans les ports allant de d'Antifer à Courseulles de janvier à mars 2006.

Le nombre de contacts avec les professionnels pour chaque port est présenté dans le tableau ci-dessous pour la période allant de janvier à mars 2006.

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Antifer - Le Havre	25	37	34									
Honfleur	33	18	23									
Trouville - Dives	25	34	40									
Ouistreham	0	0	0									
Courseulles	0	1	0									

Tableau 2 : Nombre de contacts avec les professionnels de l'enquêteur Port 2000 dans les ports allant de d'Antifer à Courseulles de janvier à mars 2006.

L'enquêteur-pêche de la CSLHN est chargé de récupérer les Fiches de pêche et les Log-Book auprès des marins-pêcheurs des différents ports, ainsi qu'auprès des différents CLPM et stations des Affaires Maritimes. Les originaux sont envoyés aux DRAM respectives qui assurent un pointage des navires et transmettent les Fiches de pêche à l'Ifremer et les Logbook au CRTS.

Les Fiches de pêche des ports allant d'Honfleur à Courseulles récupérées directement par la DRAM de Basse-Normandie sont transmises pour copie à l'enquêtrice par la DRAM. Les Logbook des ports d'Ouistreham et Courseulles sont stockés à la DRAM de Basse-Normandie ; l'enquêtrice doit s'y rendre pour photocopier ces déclarations.

B. Bilan du retour des documents déclaratifs de production

L'enquêteur-pêche est destinataire des documents déclaratifs issus des ports allant d'Antifer à Courseulles (à hauteur de 100 %).

Déclarations Mensuelles de Pêche (DMP) et Fiches de Pêche : bateaux de moins de 10 mètres

Le tableau 3 recense le nombre de bateaux ayant déclaré et/ou dont les déclarations ont été transmises à la CSLHN pour les mois de janvier 2005 à mars 2006. Seul le retour des documents déclaratifs issus de la zone Antifer-Courseulles est donc présenté ci-après.

L'évolution mensuelle du taux de retour des DMP, et depuis le 1^{er} janvier 2006 des Fiches de Pêche, pour chaque port d'Antifer à Courseulles est présentée en figure 1.

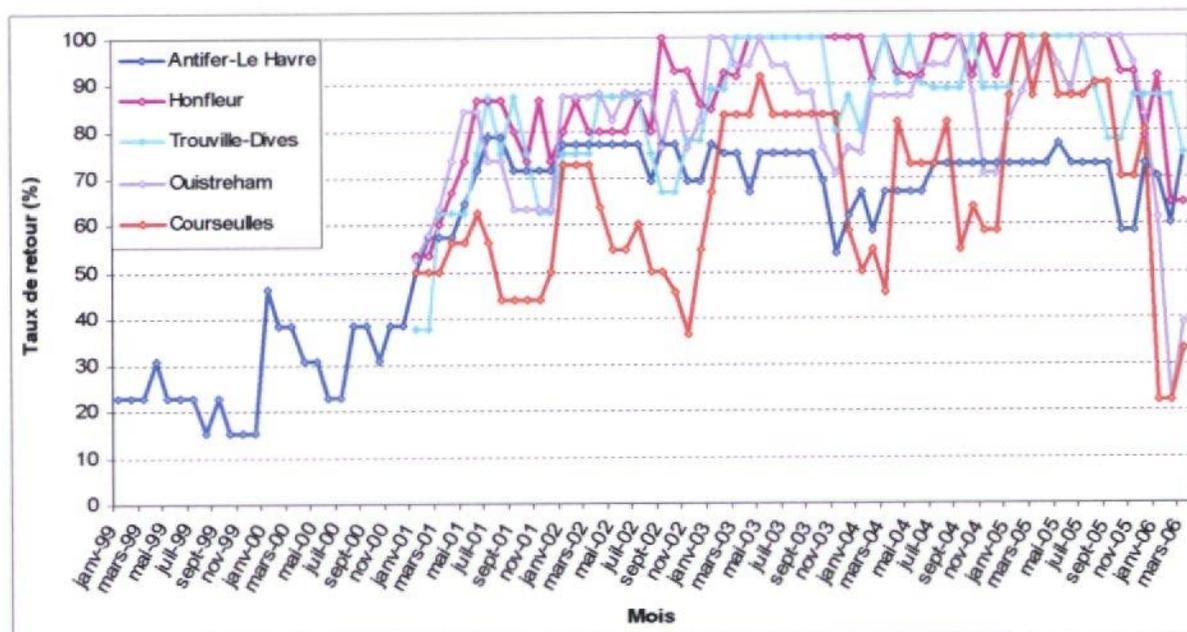


Figure 1 : Evolution mensuelle du taux de retour des DMP et Fiches de pêche pour les ports compris entre Antifer et Courseulles de janvier 1999 à mars 2006.

Au niveau du secteur Antifer-Le Havre, le taux moyen de retour depuis janvier 2001 est de 70,4 %. Sur le port d'Honfleur, il est de 89 %, avec un retour quasiment complet chaque mois depuis février 2003. Sur les ports de Trouville-Dives, on obtient un retour moyen sur la période 2001-mars 2006 de 84,5 %. Le taux moyen de retour sur les ports de Ouistreham et Courseulles est, depuis janvier 2001, respectivement de 82,5 % et de 65,7 %.

Rapport trimestriel du Dispositif d'Alerte - Port 2000 - N°21
 Rapport trimestriel Suivi des Activités de la Pêche Antifer-Courseulles - N°1

C.S.L.H.N. Mai 2006

Déclaration Mensuelle de Production - Année 2005																								
	Janvier	Total bateaux	Février	Total bateaux	Mars	Total bateaux	Avril	Total bateaux	Mai	Total bateaux	Juin	Total bateaux	Juillet	Total bateaux	Août	Total bateaux	Septembre	Total bateaux	Octobre	Total bateaux	Novembre	Total bateaux	Décembre	Total bateaux
Antifer - La Havre	5	11	5	11	5	11	5	11	5	11	5	11	5	11	5	11	5	11	5	11	5	11	5	11
Horffeur	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Trouville - Dives	5	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Outreham	14	17	15	17	15	17	17	17	16	17	15	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	18	15
Courseulles	7	8	8	8	7	8	8	8	7	8	7	8	7	8	9	10	9	10	7	10	7	10	8	10
Port-en-Bessin	16	18	12	18	14	18	14	18	13	18	12	18	13	18	13	18	12	18	11	18	9	18	9	18
Grandcamp	17	32	17	32	20	32	18	32	18	32	17	32	18	32	18	32	21	32	22	32	19	32	16	32
Isigny-sur-Mer	18	44	18	44	17	44	19	44	18	44	17	44	18	44	18	44	17	44	19	44	17	44	5	44
Barfleur																								
TOTAL	100	151	251	151	103	254	105	151	256	153	97	250	102	151	253	153	103	258	102	155	257	155	80	235

Logbook - Année 2005																								
	Janvier	Total bateaux	Février	Total bateaux	Mars	Total bateaux	Avril	Total bateaux	Mai	Total bateaux	Juin	Total bateaux	Juillet	Total bateaux	Août	Total bateaux	Septembre	Total bateaux	Octobre	Total bateaux	Novembre	Total bateaux	Décembre	Total bateaux
Antifer - La Havre	13	13	12	12	10	12	13	14	14	14	14	14	12	12	10	11	10	12	15	15	15	15	15	15
Horffeur	13	13	14	14	13	14	11	12	11	12	13	14	13	13	13	13	13	13	12	12	11	11	11	11
Trouville - Dives	26	26	26	27	27	27	26	27	26	28	26	26	28	28	29	29	28	28	28	29	28	28	28	29
Outreham	13	13	12	13	12	13	11	13	11	13	10	13	11	13	12	13	12	13	13	13	12	13	12	13
Courseulles	10	11	10	11	10	11	9	11	10	11	10	11	10	11	10	11	10	11	11	11	11	11	11	11
Port-en-Bessin	23	37	25	37	26	37	26	37	27	37	24	37	25	37	25	37	26	37	26	37	24	37	19	37
Grandcamp	18	21	16	21	17	21	17	21	15	21	14	21	13	21	15	21	17	21	18	21	16	21	12	21
Isigny-sur-Mer	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
Barfleur																								
TOTAL	117	135	116	136	116	136	114	136	117	137	112	137	113	136	115	136	117	138	125	139	118	138	108	138

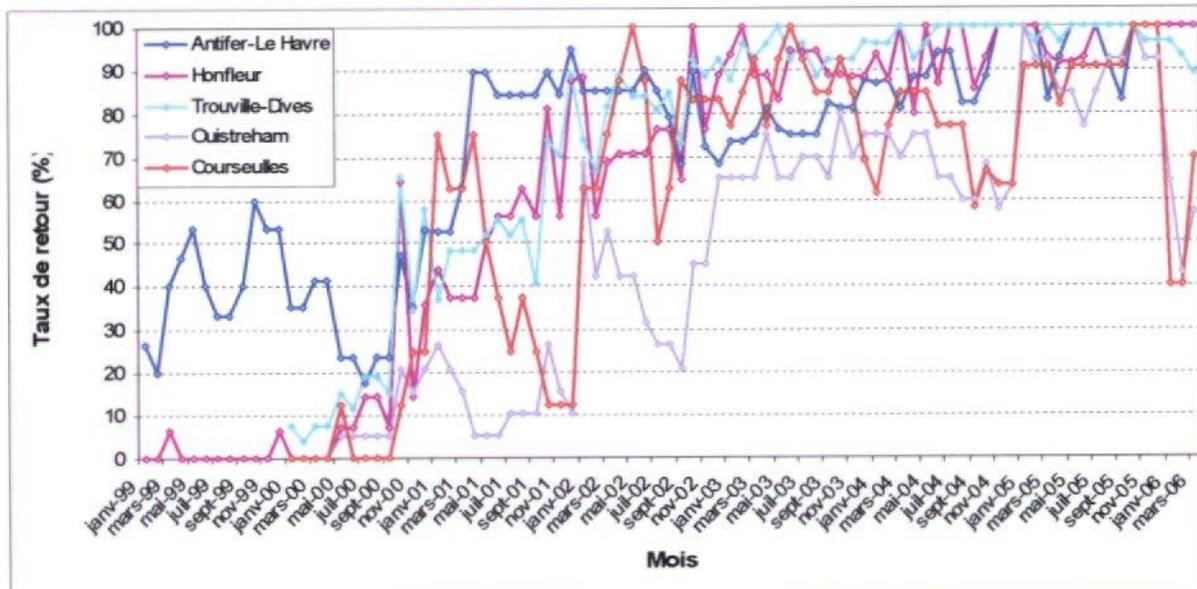
Déclaration Mensuelle de Production - Année 2006																								
	Janvier	Total bateaux	Février	Total bateaux	Mars	Total bateaux	Avril	Total bateaux	Mai	Total bateaux	Juin	Total bateaux	Juillet	Total bateaux	Août	Total bateaux	Septembre	Total bateaux	Octobre	Total bateaux	Novembre	Total bateaux	Décembre	Total bateaux
Antifer - La Havre	7	10	6	10	9	12																		
Horffeur	11	12	9	14	9	14																		
Trouville - Dives	7	8	7	8	6	8																		
Outreham	11	18	4	18	7	18																		
Courseulles	2	9	2	9	3	9																		
Port-en-Bessin																								
Grandcamp																								
Isigny-sur-Mer																								
St Vaast-Barfleur																								
TOTAL	38	57	28	59	34	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								

Logbook - Année 2006																								
	Janvier	Total bateaux	Février	Total bateaux	Mars	Total bateaux	Avril	Total bateaux	Mai	Total bateaux	Juin	Total bateaux	Juillet	Total bateaux	Août	Total bateaux	Septembre	Total bateaux	Octobre	Total bateaux	Novembre	Total bateaux	Décembre	Total bateaux
Antifer - La Havre	14	14	12	12	14	14																		
Horffeur	11	11	10	10	9	9																		
Trouville - Dives	27	28	27	29	25	28																		
Outreham	9	14	6	14	8	14																		
Courseulles	4	10	4	10	7	10																		
Port-en-Bessin																								
Grandcamp																								
Isigny-sur-Mer																								
St Vaast-Barfleur																								
TOTAL	65	77	59	75	63	75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								

Tableau 3 : Nombre de bateaux dont les déclarations ont été transmises aux enquêteurs-pêche et nombre de bateaux présents par ports de janvier 2005 à mars 2006.

Journaux de bord : bateaux de plus de 10 mètres

Le tableau 3 recense le nombre de bateaux ayant déclaré et/ou dont les déclarations ont été transmises aux enquêteurs-pêche pour les mois de janvier 2005 à mars 2006.



L'évolution du taux de retour des journaux de bord par port allant d'Antifer à Courseulles est présentée en figure 2.

Figure 2 : Evolution mensuelle du taux de retour des journaux de bord pour les ports compris entre Antifer et Courseulles de janvier 1999 à mars 2006.

Concernant le port d'Antifer-Le Havre, le taux moyen de retour se situe à 85,4 % depuis janvier 2001. Sur le port d'Honfleur, il est égal depuis janvier 2001 à 83,5% ; pour le début de l'année 2006, il est de 100 %. A Trouville il est de 86,2 % depuis le début de l'année 2001, et de 92,9 % pour le premier trimestre 2006. Il faut noter que, sur ces trois ports estuariens, le taux de retour 2006 des logbooks est supérieur à 90 %.

Sur la période 2001-mars 2006, le taux moyen de retour est estimé à 56,5 % sur Ouistreham et à 72,7 % sur Courseulles.

La nette amélioration du taux de retour sur les ports bas-normands en 2003 et 2004 peut être expliquée par la démarche de relances avec menaces d'amendes menée par les Affaires Maritimes de Basse-Normandie.

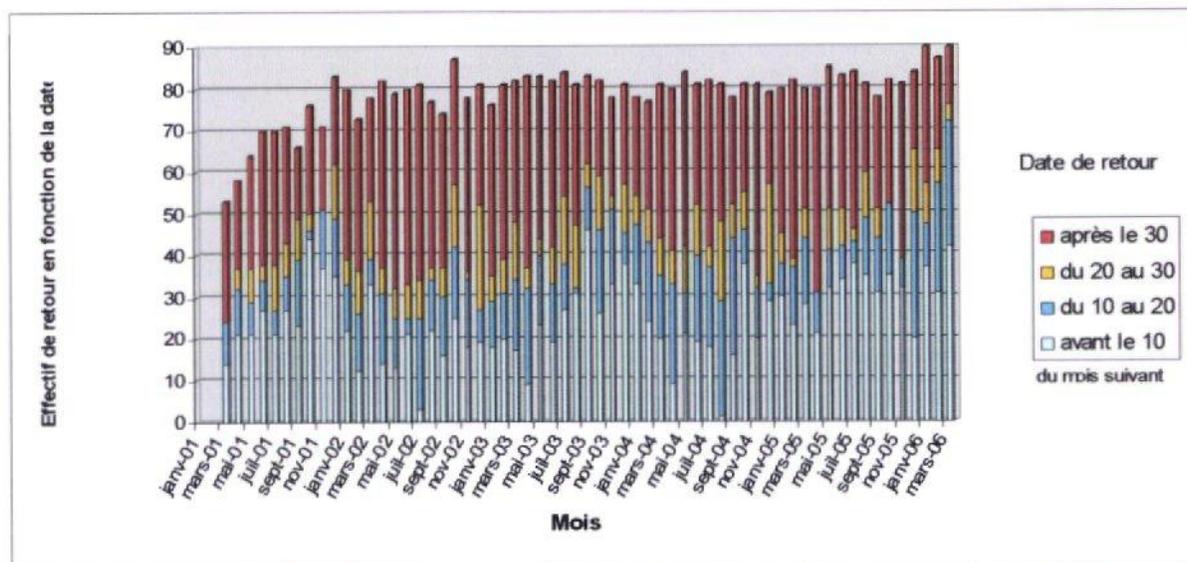


Figure 3 : Evolution de la date de retour des documents déclaratifs de production de mars 2001 à décembre 2005 sur les ports allant d'Antifer à Dives et de janvier 2006 à mars 2006 sur les ports d'Antifer à Courseulles.

L'évolution de l'effectif de retour des déclarations en fonction de la date fait apparaître un schéma irrégulier au cours de la période étudiée. Toutefois, la plupart des patrons continue à remettre leur déclaration après le délai réglementaire (dès que la fiche est pleine pour les navires de moins de 10 m et dans les 48 heures pour les navires de plus de 10 m).

C. Saisie des données halieutiques

Une des missions de l'enquêteur-pêche est de saisir en temps réel les informations halieutiques contenues dans les déclarations afin de détecter le plus rapidement possible d'éventuelles baisses d'activité au sein des différents métiers de la pêche professionnelle. C'est cette rapidité, nécessaire dans le diagnostic d'évolution de l'activité, qui rend obligatoire une saisie supplémentaire des informations (en sus de celle d'Ifremer pour les DMP et de celle du CRTS pour les Journaux de bord).

La saisie concerne à la fois les Fiches de Pêche et les Journaux de bord pour les bateaux de moins de 16 mètres ; elle s'applique à la totalité de la flottille sur le secteur compris entre Antifer et Courseulles.

Cette mission, qui avait pris du retard jusqu'en 2003 du fait de l'absence de documents officiels autorisant la saisie des déclarations, est maintenant à jour puisque la saisie est effectuée quasiment en temps réel.

II. ENQUETES SOCIO-ECONOMIQUES

Deux types d'enquêtes sont réalisés dans le cadre de l'observatoire et du Dispositif d'Alerte : les enquêtes du suivi mensuel d'activité et les enquêtes rétrospectives. Seules les enquêtes mensuelles font partie intégrante du Dispositif d'Alerte et du SAPAC.

Elles sont réalisées sur l'ensemble des deux programmes avec un sous-échantillonnage variable en fonction des sous-flotilles de bateaux :

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| - Crevettiers : 67 % | - Caseyeurs : 30 % |
| - Ligneurs : 38 % | - Fileyeurs : 33 % |
| - Chalutiers : 40 % | - Mouliers : 35 % |
| - Chalutiers-Dragueurs : 24 % | - Autres : 36 % |

L'enquêteur en charge de la réalisation des enquêtes sur la zone Antifer-Courseulles est C. DELALANDE.

Sur cette zone, la Cellule de Suivi du Littoral Haut-Normand a questionné les Comités Locaux des Pêches Maritimes du Havre pour le secteur Antifer-Le Havre et d'Honfleur-Courseulles pour le secteur Honfleur-Courseulles pour définir la liste des bateaux devant être enquêtés selon la répartition définie par le CEDEM. Ces bateaux doivent être différents de ceux enquêtés par l'IFREMER en 2004, et notamment de ceux de la liste PANEL de l'IFREMER transmise à la cellule en février 2004. Toutefois, dans la mesure où le professionnel accepte de répondre à la fois aux enquêtes annuelles de l'IFREMER et aux enquêtes mensuelles de l'Observatoire, certains bateaux peuvent être doublement enquêtés.

1. Secteur Antifer-Dives (de 2001 à 2005).

Le tableau 4 présente la liste des bateaux échantillonnés mensuellement par l'enquêteur du Havre, et un état des lieux des questionnaires remplis pour la période de janvier 2001 à décembre 2005.

10 bateaux au Havre remplissaient régulièrement les enquêtes mensuelles depuis avril 2001. La perte de 4 bateaux, pour cause de départ à la retraite du patron (1), de sortie de flotte (2) constatée en début d'année 2003, et d'un arrêt à la démarche en 2005 (1), a ramené l'effectif suivi à 6 en 2005. 2 bateaux ont accepté de répondre aux questionnaires à partir du début de l'année 2005.

A Honfleur, 4 patrons répondent régulièrement aux enquêtes depuis janvier 2002. Le « Petit Bambino » a accepté de participer aux enquêtes. L'effectif des bateaux enquêtés est donc de 5.

6 bateaux ont accepté de répondre aux questionnaires sur le port de Trouville, depuis 2001, dont 5 seulement ont poursuivi cette démarche tout au long des années 2003 et 2004. L'ancien patron de l'Itron Varia ayant racheté un bateau continue sa participation aux enquêtes avec le « Cap en Baie » depuis février 2005. En conséquence, il y a à nouveau 6 bateaux qui réalisent enquêtes en 2005. Les enquêtes de l'« Ouragan », réalisées désormais avec le

comptable du patron, seront effectuées pour l'année complète en début d'année suivante.

19 bateaux sur les 36 bateaux du sous-échantillon défini par le CEDEM en 2001, soit 53 %, sont enquêtés en 2005 dont 16 faisaient partie du pool enquêté dès 2001. Au total, 954 enquêtes ont été effectuées.

La non réalisation de l'objectif optimal d'échantillonnage (36 bateaux) implique d'accroître les tentatives auprès des non-participants, ceci étant préjudiciable à la qualité et à la représentativité de l'étude socio-économique (commentaire du Conseil scientifique).

Les enquêtes sont transmises régulièrement au CEDEM, qui en effectue la saisie et l'analyse.

2. Secteur Ouistreham-Barfleur (2004-2005).

En 2004 et 2005, l'enquêteur était chargé de réaliser des enquêtes socio-économiques sur la zone Ouistreham-Barfleur. Le tableau 5 présente la liste des bateaux, au nombre de 23, participant depuis janvier 2004 aux enquêtes socio-économiques mensuelles.

Sur les ports de Barfleur et St-Vaast la Hougue, 5 bateaux participent à la démarche, pour un total de 109 enquêtes finalisées. Cet effectif est ramené à 4 en 2005, le « Vas y Molo » ayant décidé d'arrêter les enquêtes en février 2005.

Sur le port de Grancamp-Maisy, 6 bateaux sont enquêtés, par l'intermédiaire de Rose-Marie Thomas, qui est responsable de la gestion de la majorité des bateaux de Grancamp-Maisy ; 137 enquêtes ont pu être effectuées sur la période 2004-05, avec un retour complet par bateau.

A Port en Bessin, 3 patrons pêcheurs ont accepté d'effectuer les enquêtes économiques, mais indirectement via leur centre de gestion ; Mr Stéphane Leblond, le comptable de l'ACAP, fournit les informations à l'enquêteur, à ce jour 72 enquêtes sont complètes.

Sur le port de Courseulles 4 navires ont accepté de remplir les enquêtes mensuelles sur la période 2004-05. Sur Ouistreham, seuls 3 navires sur les 5 bateaux enquêtés en janvier 2004 ont participé à la démarche jusqu'à la fin 2005. Depuis janvier 2004, 170 enquêtes ont pu être finalisées sur la période 2004-05. Des démarches sont en cours pour convaincre d'autres patrons.

Au final, 21 navires sur les 66 préconisés par le CEDEM ont été enquêtés en 2004 et 2005, ce qui correspond à 486 enquêtes, soit 23 questionnaires en moyenne par bateau.

Bateaux	2004												2005												
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Jun	Juill	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	
<i>Exocet</i>																									
<i>Agathe Martin</i>																									
<i>Vas y Molo</i>																									
<i>Gast Micher</i>																									
<i>Le Nautilus</i>																									
<i>Le Pierrick</i>	Nouveau bateau acheté par le patron du Nautilus																								
<i>Toirette</i>																									
<i>Ernavadel</i>																									
<i>MPère Georges</i>																									
<i>Les Copains d'abord</i>																									
<i>Bison futé</i>	Nouveau propriétaire le 28 juillet 2004																								
<i>Chant des sirènes 4</i>																									
<i>Thierisa</i>																									
<i>Le Sauvage</i>																									
<i>Le St Michel</i>																									
<i>Le Galaxie</i>																									
<i>Atlantis</i>																									
<i>New Look</i>																									
<i>La Petite Manu</i>																									
<i>Damien</i>																									
<i>Le 5ème Élément</i>																									
<i>Norvégien</i>																									
<i>La Mitaine</i>																									
<i>La Baraka</i>																									

Tableau 5 : Liste des bateaux échantillonnés dans le cadre du suivi mensuel d'activité pour les ports allant de Ouistreham à Barfleur, et résultats des enquêtes pour la période allant de janvier 2004 à décembre 2005.

3. Secteur Antifer-Courseulles (enquêtes à partir de 2006).

Le tableau 6 présente la liste des bateaux échantillonnés mensuellement par l'enquêteur Port 2000 du Havre, et un état des lieux des questionnaires remplis pour l'année 2006.

8 bateaux au Havre remplissent régulièrement les enquêtes mensuelles en 2006. Le Belouga a été vendu et n'a pour le moment pas été remplacé.

A Honfleur, 5 patrons répondent régulièrement aux enquêtes en 2006.

6 bateaux ont accepté de poursuivre leur participation aux questionnaires sur le port de Trouville. Les enquêtes de l'« Ouragan », réalisées désormais avec le comptable du patron, seront bientôt effectuées pour l'année complète.

Sur le port de Courseulles, 4 navires ont accepté de remplir les enquêtes mensuelles. Cependant, il n'est pas sur que les comptables du « New Look » et de la « Petite Manu » poursuivent leur collaboration lorsque nous compléteront l'année 2006.

A Ouistreham, 4 navires vont continuer de remplir les enquêtes mensuelles. Le patron du navire « Le cinquième élément », qui n'est plus le même qu'en 2004, a accepté de reprendre la participation aux enquêtes à partir de 2006. Des démarches sont en cours pour convaincre d'autres patrons. En revanche, le patron du navire « La Baraka » a décidé de ne pas continuer sa participation en 2006.

Au final, 27 navires réalisent les enquêtes mensuelles en 2006. Pour l'instant, 24 enquêtes ont été finalisées.

La recherche de nouveaux patrons pêcheurs qui accepteraient d'effectuer le suivi socio-économique est en cours et reste une priorité.

Les enquêtes sont transmises régulièrement au CEDEM, qui en effectue la saisie et l'analyse.

Bateaux	2006												2007											
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Jun	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
<i>Richard Bruno</i>																								
<i>Sante Cruz</i>																								
<i>Loulou</i>																								
<i>P'tit Caillou</i>																								
<i>Elise</i>																								
<i>Risque tout</i>																								
<i>Jéricho</i>																								
<i>Flipper</i>																								
<i>Le Chinois</i>																								
<i>Aventure</i>																								
<i>Frantz Malvine</i>																								
<i>Téthys</i>																								
<i>Petit Bambino</i>																								
<i>An Diwellour</i>																								
<i>Cap en Bale</i>																								
<i>Notre Dame de Lotivy</i>																								
<i>L'Ouregan</i>																								
<i>Artimon</i>																								
<i>Cambronne</i>																								
<i>Le Galaxie</i>																								
<i>Atlantis</i>																								
<i>New Look</i>																								
<i>La Petite Manu</i>																								
<i>Damien</i>																								
<i>Le Sème Élément</i>																								
<i>Norvégien</i>																								
<i>La Mitaine</i>																								

Tableau 6 : Liste des bateaux échantillonnés dans le cadre du suivi mensuel d'activité pour les ports allant de Ouistreham à Courseulles, et résultats des enquêtes pour la période allant de janvier 2006 à mars 2006.

CELLULE DE SUIVI DU LITTORAL HAUT-NORMAND

(association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901)

**16, quai Casimir Delavigne
76600 LE HAVRE FRANCE**

Le Havre, le 24/05/2006

BORDEREAU RECAPITULATIF DES PIECES

ADRESSE A :
DRAM BN
A l'attention de MADAME LEBOUC

Nombre de pièces	ANALYSE ET DETAIL DES PIECES	OBSERVATION
230	<p><u>OBJET</u> : Fiches de pêche.</p> <p>Veillez trouver ci-joint les déclarations de pêches des bateaux de + et - de 10m des ports d'Honfleur, Trouville et Dives collectées depuis le 16 mai 2006.</p>	

Dest : 1

DELALANDE Chloé



tel : 02 35 42 60 90 fax : 02 35 22 47 50
e mail : suivilittoral-lehavre@wanadoo.fr

Annexe 9

Données de production annuelle du tourteau

Tourteau total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	3100	1	3100
2004	5135	1	5135
2005	2817	1	2817

Données de production mensuelle du tourteau

mois-an	Nbre navire casier	Cpue casier
2003		
janv-03	0	0
févr-03	0	0
mars-03	1	440
avr-03	1	315
mai-03	1	565
juin-03	1	380
juil-03	1	470
août-03	1	590
sept-03	1	340
oct-03	1	30
nov-03	1	25
déc-03	0	0
2004		
janv-04	0	0
févr-04	0	0
mars-04	0	0
avr-04	1	570
mai-04	1	465
juin-04	1	645
juil-04	1	720
août-04	1	610
sept-04	1	635
oct-04	1	715
nov-04	1	475
déc-04	1	300

2005		
janv-05	0	0
févr-05	0	0
mars-05	1	420
avr-05	1	640
mai-05	1	465
juin-05	1	525
juil-05	1	295
août-05	1	125
sept-05	1	300
oct-05	1	335
nov-05	0	0
déc-05	0	0

Annexe 10

Données de production annuelle de la moule

Moule total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	147485	3	49162
2003	0	0	0
2004	0	0	0
2005	149840	3	49947

Annexe 11

Données de production annuelle de la seiche

Seiche total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	28859	7	4123
2003	25497	9	2833
2004	61941,2	11	5631
2005	14115	9	1568

Seiche chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	26269	6	4378
2003	21776	8	2722
2004	54719	9	6080
2005	13916	8	1740

Seiche Casier			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	2590	1	2590
2003	3721	1	3721
2004	7222,2	2	3611,1
2005	199	1	199

Annexe 12

Données de production annuelle du turbot

Turbot total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	4282,5	8	535
2003	6430,8	12	536
2004	9932,1	16	621
2005	9036,2	14	645

Turbot Chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	1124	4	281
2003	1689,2	6	282
2004	3890,7	9	432
2005	2829	7	404

Turbot filet			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	2726,5	2	1363
2003	4555	2	2278
2004	5101	2	2551
2005	4380	1	4380

Turbot perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	432	2	216
2003	183	2	92
2004	527	2	264
2005	480	3	160

Turbot palangre			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	0	0	0
2003	3,6	2	2
2004	413,4	3	138
2005	1347,2	3	449

Annexe 13

Données de production annuelle de la barbue

Barbue total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	907,5	6	151,3
2003	1503,7	8	188
2004	1923,5	9	213,7
2005	2027	10	202,7

Barbue Chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	508	3	169,3
2003	872,2	5	174,4
2004	1013	5	202,6
2005	1359	6	226,5

Barbue filet			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	198	2	99,0
2003	410	2	205,0
2004	460	2	230,0
2005	380	2	190,0

Barbue perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	201,5	1	201,5
2003	221,5	1	221,5
2004	450,5	2	225,3
2005	288	2	144,0

Annexe 14

Données de production annuelle de la limande

Limande total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	10873	7	1553,3
2003	8677	8	1084,6
2004	7631	11	693,7
2005	17047	9	1894,1

Limande Chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	9411	5	1882,2
2003	7770	6	1295,0
2004	6368	8	796,0
2005	16252	6	2708,7

Limande filet			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	1462	2	731
2003	907	2	453,5
2004	1015	1	1015
2005	755	2	377,5

Limande perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	0	0	0
2003	0	0	0
2004	248	2	124
2005	40	1	40

Annexe 15

Données de production annuelle de la raie

Raie total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	4761	5	952,2
2003	3919	9	435,4
2004	2318	9	257,6
2005	3731	9	414,6

Raie Chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	1406	3	468,7
2003	1631	7	233,0
2004	1187	6	197,8
2005	2522	6	420,3

Raie filet			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	3100	1	3100
2003	2050	1	2050
2004	630	1	630
2005	785	1	785

Raie perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	255	1	255
2003	238	1	238
2004	501	2	250,5
2005	424	2	212

Annexe 16

Données de production annuelle du congre

Congre total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	1985,2	4	496,3
2004	5708	4	1427,0
2005	5902,1	4	1475,5

Congre chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	57	2	28,5
2004	101	2	50,5
2005	82	2	41,0

Congre palangre			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	1928,2	2	964,1
2004	5607	2	2803,5
2005	5820,1	2	2910,1

Annexe 17

Données de production annuelle du lieu jaune

Lieu jaune total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	718,5	6	119,8
2004	7544	5	1508,8
2005	5930	5	1186,0

Lieu jaune chalut fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	0	3	0
2004	6135	2	3067,5
2005	5319	3	1773

Limande ligne de traîne			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	718,5	3	239,5
2004	1409	3	469,7
2005	611	2	305,5

Annexe 18

Données de production annuelle du rouget barbet

Rouget barbet total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	3247	9	360,8
2004	4976	9	552,9
2005	1244,5	8	155,6

Rouget Chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	3208	8	536,125
2004	4916	8	980,875
2005	1206	7	243,714286

Rouget perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	39	1	39
2004	60	1	60
2005	38,5	1	38,5

Annexe 19

Données de production annuelle du tacaud

Tacaud total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	8051	6	1341,83333
2003	11153	8	1394,125
2004	9608,2	11	873,472727
2005	12045,8	8	1505,725

Tacaud Chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	5910	5	1182,0
2003	8305	5	1661,0
2004	6449,3	7	921,3
2005	9169	5	1833,8

Tacaud Perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	2141	1	2141
2003	2285	1	2285
2004	2342	2	1171
2005	2479	1	2479

Tacaud Palangre			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	0	0	0
2003	563	2	281,5
2004	816,9	2	408,45
2005	397,8	2	198,9

Annexe 20

Données de production annuelle du grondin perlon

Grondin perlon total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	9642	7	1377,4
2003	12914,5	9	1434,9
2004	14975	11	1361,4
2005	8047	8	1005,9

Grondin perlon Chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	7384	6	1230,7
2003	9048,5	8	1131,1
2004	9057	9	1006,3
2005	4653	7	664,7

Grondin perlon perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	2258	1	2258
2003	3866	1	3866
2004	5918	2	2959
2005	3394	1	3394

VI. CONCLUSION

Ce rapport traite des données de production recueillies à l'issue de la période de suivi des activités de la pêche sur le secteur Port en Bessin – Barfleur ; ce suivi a été réalisé dans le cadre du Dispositif d'Alerte de novembre 2003 à mars 2006.

Une différence méthodologique majeure entre les parties Est (secteur Antifer – Courseulles) et Ouest (secteur Port en Bessin – Barfleur) de la Baie de Seine, rend l'exploitation des données de production très limitée sur la partie Ouest. En effet, seules les déclarations de production concernant les bateaux enquêtés sur le plan socio-économique dans le cadre de l'Observatoire socio-économique des pêches de Baie de Seine (enquêtes mensuelles), sont prises en compte dans ce rapport ; cela ne concerne que 15 bateaux sur les 140 unités de moins de 16 mètres comptabilisées en 2003 sur le secteur Port en Bessin – Barfleur, soit près de 11% de la flottille. Ainsi, si le taux de retour des déclarations de production s'est considérablement amélioré au cours du suivi comme sur la partie Est de la zone d'étude, cela ne garantit pas une meilleure représentativité des données de production. Notamment il n'est pas possible d'extrapoler les évolutions de production et de cpue observées à l'ensemble de la flottille, et donc de dégager des tendances d'évolution de la production de pêche et de la ressource sur le secteur considéré, tant les données traitées dans le cadre de ce rapport sont assujetties à des critères individuels tels que la stratégie de pêche, les avaries, ...

La première partie de ce rapport s'est attachée à faire une description générale des 5 ports de pêche du secteur Port en Bessin – Barfleur, sur lesquels sont répartis parmi les 8 sous-flottilles identifiées par le CEDEM les 140 navires de moins de 16 m inventoriés en 2003. Il ressort de cette analyse que la sous-flottille des chalutiers-dragueurs est largement dominante sur les ports de Port en Bessin, Grandcamp-Maisy et Isigny sur mer (43 à 74%), alors que ce sont les ligneurs qui prédominent sur les ports de St Vaast la Hougue et de Barfleur (36 à 52%). Cette différence tient essentiellement à la nature des fonds, les côtes sableuses du Calvados étant plus propices au chalutage alors que les côtes rocheuses de la Manche le sont pour les métiers du casier, de la ligne et des filets.

La deuxième partie est consacrée à l'analyse de la production par sous-flottille. 5 sous-flottilles sont représentées sur le secteur étudié, à savoir les chalutiers-dragueurs qui sont dominants (42% de la flottille en 2003), les fileyeurs, les caseyeurs, les ligneurs, les autres. Seules trois d'entre elles ont été échantillonnées dans le cadre des enquêtes socio-économiques, à raison de 18% pour les chalutiers-dragueurs (11 bateaux enquêtés), 6% pour les caseyeurs (1 bateau enquêté) et 10% pour les ligneurs (3 bateaux enquêtés). Ces taux d'échantillonnage sont pour la plupart trop faibles pour être représentatifs et s'affranchir des critères individuels.

Les chalutiers-dragueurs ont pour trait commun d'armer à la drague à coquille St Jacques pendant l'ouverture des gisements coquilliers (octobre – mai), ce qui explique leur très forte dépendance vis-à-vis de la coquille St Jacques (40 à 60% du poids débarqué). Ces unités sont polyvalentes ; il apparaît une adaptation de la stratégie de pêche en fonction de la nature des zones de pêche les plus proches (ports du Calvados : chalutages aux chaluts de fonds, pélagique et à perche / ports de la Manche : chalut de fonds, drague à moules) et de la taille des bateaux (les grosses unités ciblent plus longtemps la coquille St Jacques).

Les caseyeurs présentent également des stratégies différentes suivant les ports. Sur Port en Bessin, les métiers pratiqués sont les casiers à seiche et à bulot en alternance avec les filets ; les casiers à crustacés (crabe vert, étrille, tourteau, homard, araignée) et à bouquet sont de plus en plus utilisés en se déplaçant vers Barfleur. La production de cette sous-flottille, ainsi que celle des espèces cibles principales, est à considérer avec une extrême prudence, la stratégie de pêche du seul bateau analysé ayant considérablement évolué au cours du suivi en raison de l'achat d'un navire de plus petite taille.

Les ligneurs sont regroupés essentiellement sur les ports de St Vaast la Hougue et Barfleur, en raison de la proximité des zones de pêche à la ligne de traîne ciblant le bar. Deux métiers sont pratiqués au sein de cette sous-flottille : la ligne de traîne et la palangre de fonds ; toutes les stratégies de pêche étant bien représentées au sein de l'échantillon enquêté. Les espèces cibles sont le bar, le lieu jaune, le congre, la morue, le turbot,...

La troisième partie de ce rapport s'est attachée à analyser l'évolution des débarquements brut et par unités d'effort (cpue) espèce par espèce, en détaillant notamment les espèces présentant une écophase estuarienne et/ou un intérêt commercial important.

Au terme du suivi effectué sur les 15 bateaux enquêtés, il ressort qu'il apparaît hasardeux de dégager des tendances d'évolution espèce par espèce sur le secteur Port en Bessin – Barfleur du fait : i) de la petite taille de l'échantillon étudié, ii) de l'interférence de paramètres externes à la problématique étudiée (critères météorologiques, individuels, administratifs (ouverture/fermeture de gisements), économiques (filière aval),...), iii) de la multiplicité des métiers pratiqués.

La plupart des espèces présentent des fluctuations importantes sur la période étudiée, celles-ci étant le plus souvent asynchrones pour les différents engins concernés, ce qui suppose un effet "engin" déterminant.

La coquille St Jacques subit une pression de pêche de plus en plus forte du fait de sa forte abondance en 2004 et 2005 et de son intérêt économique ; l'effort de pêche en nombre de marées augmente fortement de 2002 à 2004, en même temps que les captures brutes et par unité d'effort.

Les poissons plats sont capturés principalement au chalut de fonds, au chalut à perche et aux filets ; ils présentent des cpue maximales en 2004 ou en 2005, notamment pour les espèces plus accessoires comme la limande, le turbot et la barbue. La sole et la plie montrent des évolutions très contrastées suivant les engins.

Les captures de bar présentent une tendance à la hausse de 2003 à 2004(05) qui s'expliquent au chalut de fonds, à la palangre et au filet droit, essentiellement par une augmentation de l'effort de pêche.

La moule a constitué une espèce importante dans les débarques des chalutiers-dragueurs, des ports de la Manche notamment, en 2002 et 2005, années où les gisements classés ont été ouverts.

Le bilan du suivi des activités de la pêche sur la zone Port en Bessin – Barfleur montre donc que le choix méthodologique fait à l'origine, de ne prendre en compte que les productions des bateaux enquêtés sur le plan socio-économique, ne permet qu'une analyse partielle des statistiques de pêche.

ANNEXES

Déclaration mensuelle de production, bateaux de moins de 10m du département du Calvados.



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Maritimes

Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Centre Régional de Traitements des Statistiques
de Boulogne sur mer

DECLARATION MENSUELLE DE PRODUCTION
VENTES HORS CRIEE + CRIEE
 (Règlement CEE N°2847/93 du Conseil du 12 Octobre 1993)

Mois de

Nom du Navire

Numéro du navire

Port de -----
débarquement

A restituer pour le 5
Du mois
 au
 Service des
 Affaires Maritimes
(le plus proche)

ENGINS UTILISES DANS LE MOIS

	ENGIN	Code à utiliser pour remplir le tableau	Maillage	Dimension
CHALUT	de fond pélagique tangons	OTB OTM TBB	maille étirée maille étirée maille étirée	corde de dos corde de dos longueur perche x nombre
FILET	trémail fixe droit fixe dérivant	GTR GNS GND	maille étirée maille étirée maille étirée	longueur longueur longueur
DRAGUE	toutes	DRB	largeur	nombre
CASIER	tous	FPO		nombre
PALANGRE	de fond flottante	LLS LLD		nombre d'hameçons
LIGNE DE TRAINE		LTL		
TAMIS A CIVELLE		MIS	largeur	nombre
<u>Secteurs estuariens</u>	CANCHE : 30F1CA		ORNE : 27E9OR	
	AUTHIE : 29F1AU		RISLES : 28F0RI	
	SOMME : 29F1SO		L AURE : 27E8AU	
	EAULNE : 29F1EA		LA TAUTE : 27E8TA	
	DOUVES : 27E8DO		LA VIRE : 27E8VI	

Si vous n'avez eu aucune activité de pêche pendant le mois, prière de nous retourner l'imprimé en indiquant la mention « NEANT »

SIGNATURE :

Destinataire :

Annexe 2 : Données de production des chalutiers-dragueurs

	2002	2003	2004	2005
Bar	1301	5427	9717,5	3500
Plie	32583	36444	36174	32561
Sole	48953,5	55054	70079	50286
Merlan	1995	241	559	975
Coquille St Jacques	207526	296990	497285	487346
Maquereau	2647	29473	16333	18173
Roussette	12840	20626	18916	13086
Seiche	26607	24632	59610	15668
Moule	147485	0	0	149840
Autres poissons plats	16014,5	10412,2	20063	27616
Autres Gadidés	8813	16242	15414,3	18036,5
Divers	22648	39108	47663	25800,5

Autres poissons plats : flet, barbue, limande, turbot et limande sole.

Autres gadidés : lieu jaune, morue, tacaud.

Divers : grondin perlou, encornet, motelle, raie bouclé, rouget barbet, congre.

Annexe 3 : Données de production du caseyeur.

	2003	2004	2005
Bar	22,5	1863	901
Plie	2114	106	141
Sole	4342	725	622
Morue	1879	180	0
Turbot	450	51	0
CSJ	1280	0	0
Etrille	1240	2080	1240
Roussette	5348	295	200
Seiche	3721	6194	199
Tourteau	3100	5135	1820
Autres poissons plats	649	40	10
Divers	97	0	195

Autres poissons plats : flet, barbue, limande et limande sole.

Divers : grondin perlou, encornet, motelle, raie bouclé, rouget barbet, congre.

Annexe 4 : Données de production des ligneurs.

	2003	2004	2005
Bar	7457	9207,36	9779
Lieu Jaune	718,5	1409,5	611
Morue	345,6	776,8	977,4
turbot	3,6	415,1	1347,2
congre	2546,72	4989,8	5820,1
Maquereau	101	350	398
Roussette	1951,6	4029,4	5857,2
Autres Poissons plats	30	7,1	6,3
Divers	201,8	13622	1010
Gadidés	794,3	896,9	397,8

Autres poissons plats : plie sole.

Autres gadidés : merlan, tacaud.

Divers : mullet, grondin perlou, motelle, rouget barbet, raie bouclée, seiche.

Annexe 5

Données de production annuelle de la sole

Sole total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	49300	9	5477,78
2003	50291	12	4190,92
2004	61954	13	4765,69
2005	40642	11	3694,73

Sole chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	20970	5	4194
2003	25272	8	3159
2004	34826	7	4975,14
2005	17975	6	2995,83

Sole filet			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	16580	2	8290
2003	13962	2	6981
2004	12325	2	6162,5
2005	13042	2	6521

Sole perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	11750	2	5875
2003	11057	2	5528,5
2004	14803	4	3700,75
2005	9625	3	3208,33

Données de production mensuelle de la sole

mois-année	Nbre navire chalut	Cpue chalut	Nbre navire perche	Cpue perche	Nbre navire filet	Cpue filet
2002						
janv-02	0	0	1	3490	0	0
févr-02	1	327	1	1697	0	0
mars-02	4	309	1	2445	2	1355,5
avr-02	5	594,5	1	665	2	2084
mai-02	5	545,4	1	115	2	1406
juin-02	6	812,333333	0	0	2	227
juil-02	5	652	0	0	2	1206,5
août-02	4	538,75	0	0	2	1146
sept-02	5	422	2	379	2	362,5
oct-02	5	676	1	660	1	850
nov-02	3	313,333333	1	1530	1	155
déc-02	1	1032	1	390	0	0
2003						
janv-03	0	0	1	2455	0	0
févr-03	0	0	1	2207	0	0
mars-03	3	299,666667	1	1705	2	1442,5
avr-03	4	411,5	1	305	2	1390
mai-03	7	573,285714	1	1155	2	1212,5
juin-03	8	806,75	0	0	2	386,5
juil-03	8	498,5	0	0	2	805
août-03	6	625,833333	0	0	2	917,5
sept-03	6	1022,5	0	0	2	591
oct-03	7	698,142857	2	560	1	455
nov-03	7	366,428571	2	852,5	1	17
déc-03	0	0	1	405	0	0
2004						
janv-04	1	60	2	557,5	0	0
févr-04	0	0	1	2475	0	0
mars-04	3	53,333333	1	1921	1	1740
avr-04	7	431,857143	1	666	1	4520
mai-04	8	720,125	2	1052,5	2	1032,5
juin-04	8	947,5	1	1296	0	0
juil-04	7	856,428571	1	865	1	1065
août-04	6	1450,16667	1	705	2	1295
sept-04	8	800,75	1	490	1	70
oct-04	5	628,4	0	0	1	165
nov-04	7	376,428571	3	561,666667	0	0
déc-04	0	0	1	1480	1	10

mois-année	Nbre navire chalut	Cpue chalut	Nbre navire perche	Cpue perche	Nbre navire filet	Cpue filet
2005						
janv-05	0	0	1	1715	0	0
févr-05	0	0	1	1650	0	0
mars-05	1	300	1	2510	1	157
avr-05	5	573,6	1	425	2	2710
mai-05	6	895,833333	2	412,5	1	2310
juin-05	6	552	1	360	1	1620
juil-05	7	594,571429	0	0	2	1702,5
août-05	5	848,4	0	0	1	130
sept-05	7	557,142857	0	0	0	0
oct-05	5	630,8	2	300	0	0
nov-05	4	217,5	2	195	0	0
déc-05	0	0	1	1150	0	0

Annexe 6

Données de production annuelle de la plie

Plie total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	35034	11	3184,91
2003	38568	14	2754,86
2004	36184	15	2412,27
2005	32568	13	2505,23

Plie chalut			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	21278	7	3039,71
2003	29084	10	2908,4
2004	26642	9	2960,22
2005	25599	8	3199,88

Plie filet			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	4936	2	2468
2003	3554	2	1777
2004	1945	2	972,5
2005	2851	2	1425,5

Plie perche			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	8820	2	4410
2003	5930	2	2965
2004	7597	4	1899,25
2005	4118	3	1372,67

Données de production mensuelle de la plie

Mois-année	Nbre navire chalut	Cpue chalut	Nbre navire perche	Cpue perche	Nbre navire filet	Cpue filet
2002						
janv-02	0	0	1	3473	0	0
févr-02	1	340	1	800	0	0
mars-02	3	705,333333	1	600	1	26
avr-02	5	535,6	1	260	2	68
mai-02	5	453,8	1	1090	2	257,5
juin-02	5	802	0	0	2	103
juil-02	4	636,25	0	0	2	527,5
août-02	4	492,5	0	0	2	684
sept-02	4	423,75	2	518,5	1	200
oct-02	5	454	1	270	1	1055
nov-02	3	200	1	750	1	375
déc-02	1	785	1	540	0	0
2003						
janv-03	0	0	1	1600	0	0
févr-03	0	0	1	791	0	0
mars-03	3	645	1	305	1	40
avr-03	2	730	1	161	2	157,5
mai-03	4	550	1	914	2	360
juin-03	6	824,166667	0	0	1	215
juil-03	7	461,428571	0	0	2	370,5
août-03	5	481,6	0	0	2	291,5
sept-03	6	487,333333	0	0	2	150
oct-03	5	919	2	314	1	470
nov-03	6	312,5	2	628	1	170
déc-03	0	0	1	275	0	0
2004						
janv-04	1	180	2	339,5	0	0
févr-04	0	0	1	599	0	0
mars-04	3	333,333333	1	256	1	120
avr-04	7	558,571429	1	184	1	590
mai-04	8	705	2	478,5	2	377,5
juin-04	7	462,142857	1	706	1	150
juil-04	9	225,666667	1	1359	1	145
août-04	8	399,375	1	912	1	150
sept-04	9	440,444444	1	440	1	10
oct-04	5	399,4	0	0	1	10
nov-04	7	212,857143	3	317	0	0
déc-04	0	0	1	554	1	15

Mois-année	Nbre navire chalut	Cpue chalut	Nbre navire perche	Cpue perche	Nbre navire filet	Cpue filet
2005						
janv-05	0	0	1	700	0	0
févr-05	0	0	1	390	0	0
mars-05	1	460	1	366	1	51
avr-05	5	581,4	1	149	2	267,5
mai-05	6	808,333333	2	156,5	1	665
juin-05	6	490	1	310	1	235
juil-05	7	580,285714	0	0	1	555
août-05	5	328,2	0	0	1	800
sept-05	7	605,571429	0	0	1	10
oct-05	5	587	2	297,5	0	0
nov-05	4	391,25	2	157,5	0	0
déc-05	0	0	1	980	0	0

Annexe 7

Données de production annuelle du bar

Bar total			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	12885,5	12	1073,79
2004	20773,86	14	1483,85
2005	14173	13	1090,23

Bar chalut de fonds			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	5406	7	772,29
2004	9707	8	1213,38
2005	3493	8	436,63

Bar filet			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	22,5	1	22,5
2004	1863	2	931,5
2005	901	1	901

Bar ligne de traîne			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	4618,2	2	2309,1
2004	6083,1	2	3041,6
2005	3357	1	3357

Bar palangre			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2003	2838,8	2	1419,4
2004	3120,76	2	1560,4
2005	6422	3	2140,7

Annexe 8

Données de production annuelle de la coquille St Jacques

Coquille St Jacques			
année	Quantité	nb navire	Cpue
2002	209700	10	20970
2003	298270	12	24856
2004	497285	11	45208
2005	487346	11	44304

Données de production mensuelle de la coquille St Jacques

mois-an	Nbre de navire	CPUE Drague
2002		
janv-02	6	6068
févr-02	3	1588
mars-02	2	2554
avr-02	1	5100
mai-02	1	26
juin-02	0	0
juil-02	0	0
août-02	0	0
sept-02	1	500
oct-02	7	6700
nov-02	7	7749
déc-02	7	8097
2003		
janv-03	8	3689
févr-03	7	5933
mars-03	6	4834
avr-03	5	3882
mai-03	2	2566
juin-03	0	0
juil-03	0	0
août-03	0	0
sept-03	0	0
oct-03	8	5278
nov-03	6	6058
déc-03	12	7926

mois-an	Nbre de navire	CPUE Drague
2004		
janv-04	10	3660
févr-04	9	6106
mars-04	9	4821
avr-04	7	3864
mai-04	2	1850
juin-04	0	0
juil-04	0	0
août-04	0	0
sept-04	0	0
oct-04	11	11037
nov-04	11	5775
déc-04	11	13333
2005		
janv-05	10	5596
févr-05	9	4616
mars-05	9	7067
avr-05	7	4421
mai-05	2	2505
juin-05	0	0
juil-05	0	0
août-05	0	0
sept-05	0	0
oct-05	10	7512
nov-05	9	14529
déc-05	9	9378



Pont arrière d'un palangrier avec maunes.

Sur les trois bateaux qui ont participé à l'étude, un seul pratique la ligne de traîne en exclusivité, un d'entre eux a pratiqué la ligne de traîne et la palangre jusqu'en 2004 et un pratique en exclusivité la palangre.

Saisonnalité des métiers pratiqués pour l'échantillon participant à l'étude

La figure 1 décrit l'évolution du nombre de navires pratiquant au moins une fois un métier dans un mois. Il est important de noter que sur les 3 participants, un seul a déclaré sa production pour l'année 2003. Une autre unité a mis en exploitation son bateau au moment du début de l'étude en décembre 2003.

Jusqu'en avril 2004, un des bateaux pratiquait les 2 métiers. Devenu trop vieux, il été remplacé par une construction neuve en août 2005 ; le patron a par ailleurs cessé totalement son activité de février à août 2005 afin de gérer le chantier.

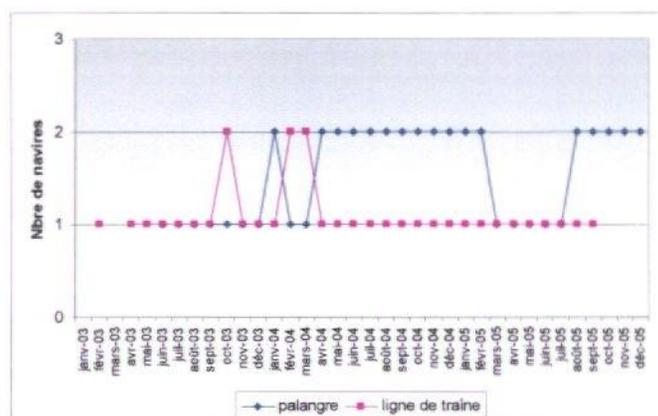


Figure 6 : Nombre de navires pratiquant au moins une fois le métier dans le mois parmi les bateaux enquêtés.

IV.3.2. Données de production.

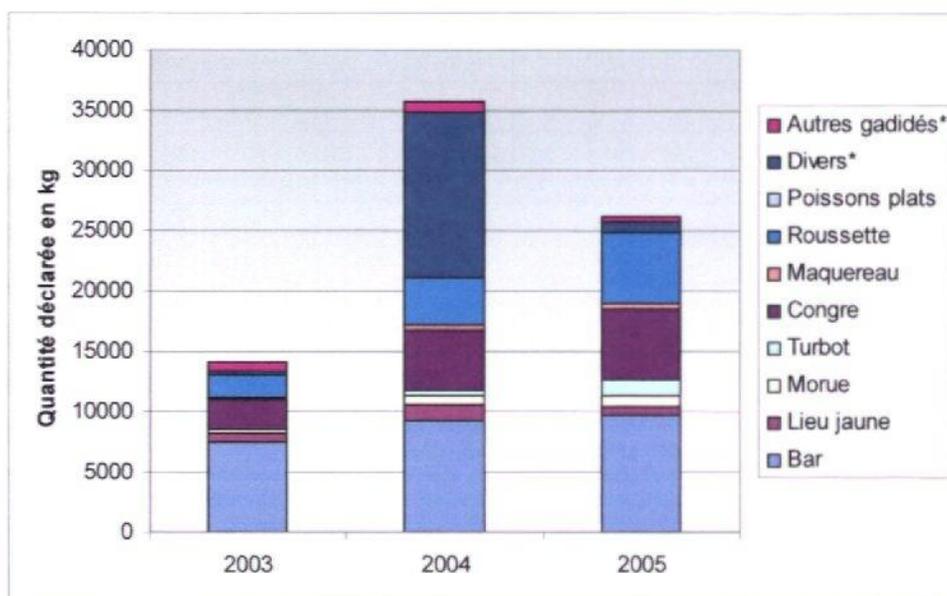


Figure 7 : Evolution des quantités déclarées par les ligneurs enquêtés de 2003 à 2005 (annexe 4).

La production des ligneurs est basée principalement sur la pêche du bar : la sous-flottille est dépendante de la disponibilité de cette ressource. Le lieu jaune est une des seules alternatives en cas d'absence de bar pour la pêche à la ligne traînante. Les palangriers eux, essaient de se diversifier en pêchant le turbot, le congre et la morue quand le bar est peu abondant localement. En 2004 un palangrier a posé des casiers à seiche, d'où une forte production de divers.

V. ANALYSE PAR ESPECES

L'analyse des productions par espèce pour les bateaux enquêtés ne permet pas de donner une tendance générale sur l'ensemble de la zone Port en Bessin-Barfleur, l'échantillon étudié étant trop petit pour chaque métier considéré. Ainsi il ne sera pas possible de généraliser les commentaires réalisés sur les évolutions de la population étudiée, ni de comparer directement les tendances observées à celles de la zone "Antifer – Courseulles", tant les données traitées dans le cadre de ce rapport sont assujetties à des critères individuels tels que la stratégie de pêche, d'éventuelles avaries sur le bateau ou les engins de pêche, les "habitudes" de l'équipage,...

V.1. La sole, *Solea vulgaris* (Linné, 1758)



C.S.L.H.N.

La sole est la principale espèce ciblée par les chalutiers de fonds, par les chalutiers à perche ainsi que par les fileyeurs. Elle est la principale ressource financière de la sous-flottille des chalutiers-dragueurs après la coquille St Jacques.

Une tendance à la diminution des captures est observée sur la période 2002-05 pour les métiers de fileyeurs et du chalut à perche.

Pour les captures au chalut de fonds, les captures par unité d'effort se situent dans le même ordre de grandeur (autour de 3500 kg/bateau) en 2002, 2003 et 2005 ; l'année 2004 se distingue nettement par sa plus forte production (5300 kg/bateau). Celle-ci peut s'expliquer par une augmentation de l'effort de pêche en nombre de marées en 2004.

Les captures réalisées au chalut à perche sont en nette diminution malgré une augmentation de l'effort de pêche en 2004 (206 marées en 2004, contre environ 125 marées en 2002 et 2003). La disponibilité de cette ressource serait donc en diminution sur les zones de pêche fréquentées par les chalutiers à perche, principalement en 28 E8. En 2005, suite à l'ouverture des gisements moulières de Barfleur et à une bonne disponibilité en coquille St Jacques en octobre et novembre, le nombre de marée effectué par les perchistes a diminué, induisant une diminution de la production brute de sole.

Les captures des fileyeurs diminuent en relation avec la diminution du nombre de marées ; la disponibilité de la ressource semble rester stable pour ce métier. Les niveaux de Cpue

observés sur le secteur "Port en Bessin – Barfleur" (6000 à 8300 kg/bateau) s'avèrent 2 à 3 fois supérieurs à ceux relevés sur le secteur "Antifer – Dives" (2600 à 3000 kg/bateau) ; ceci pourrait s'expliquer par la taille importante d'un des 2 bateaux enquêtés qui pratique également la pêche au filet.

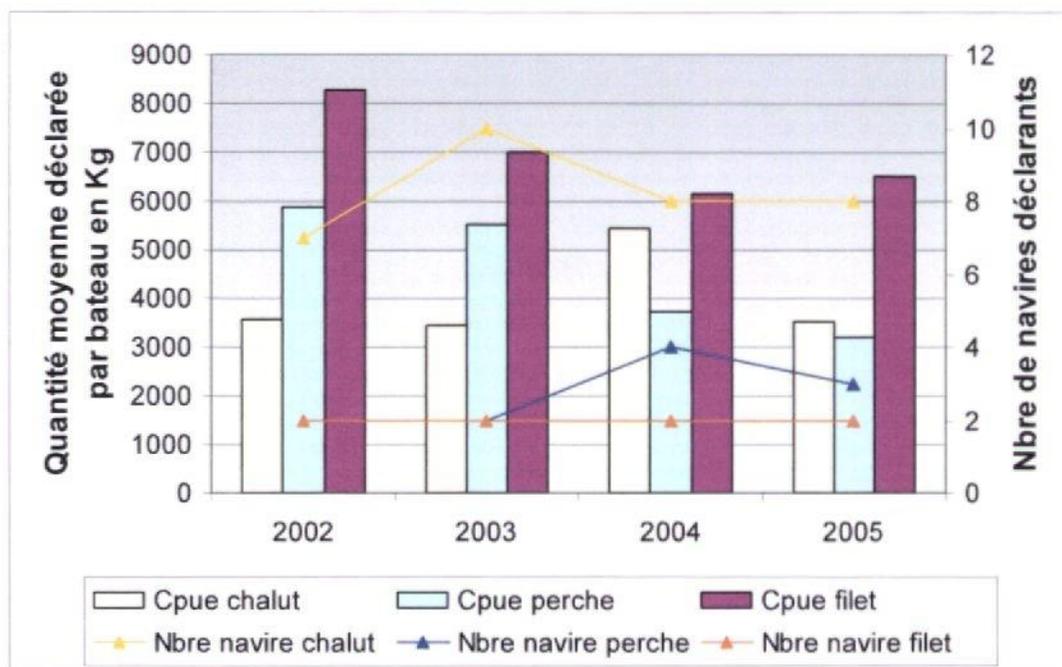


Figure 8 : Captures Par Unité d'Effort de sole (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (annexe 5).

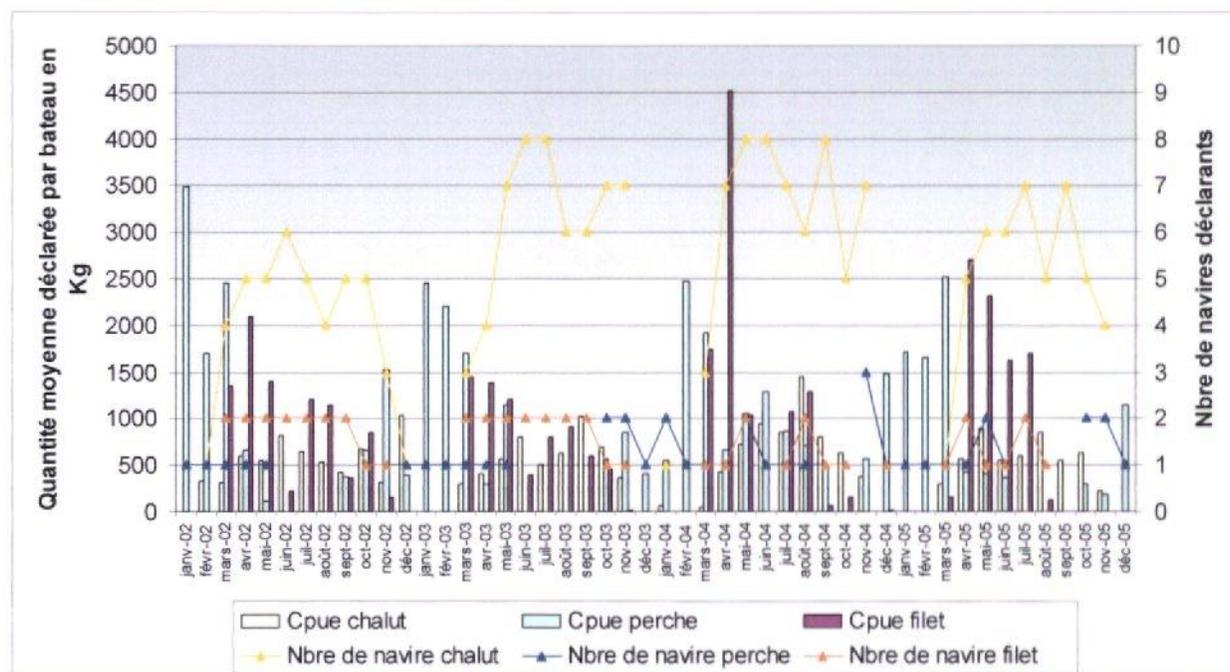


Figure 9 : Captures mensuelles Par Unité d'Effort de sole (en kg par bateau enquêté et par métier) de janvier 2002 à décembre 2005.

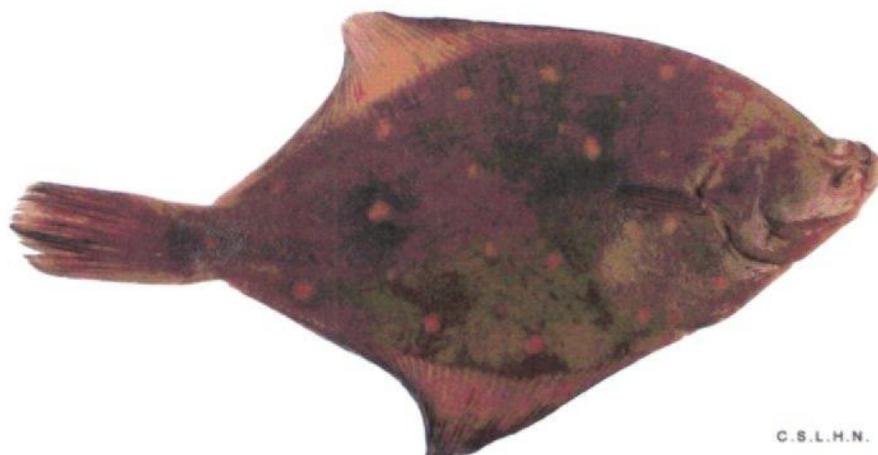
La figure 9 présente la saisonnalité des métiers qui ciblent la sole. La sole est capturée de mars à octobre/novembre par les fileyeurs et les chalutiers de fonds. En janvier et février, seuls les chalutiers à perche ciblent l'espèce ; cette période correspond également aux cpue maximales pour ce métier.

Les captures de sole par les fileyeurs et les chalutiers suivent les mêmes tendances, avec une augmentation des captures à partir du mois d'avril, puis une diminution à l'approche de l'automne.

Du fait de la prise en compte d'un faible nombre de bateaux dans cette analyse, les critères individuels tels que la stratégie de pêche ou d'éventuelles pannes du bateau, apparaissent non négligeables dans l'interprétation des évolutions des cpue observées. Ainsi la pratique de la pêche à la moule d'un des bateaux enquêtés explique l'absence d'activité au chalut à perche lors des étés 2002 et 2005, pendant lesquels les gisements de moules étaient ouverts. De même, l'arrêt temporaire de ce bateau de juin à septembre 2003 pour cause de réparation, induit également l'absence de pêche à ce métier à cette période.

V.2. La plie ou carrelet,

(Linné, 1758)



C.S.L.H.N.

Les plies sont généralement capturées par les mêmes bateaux qui ciblent les soles ; l'effort de pêche par métier est donc sensiblement le même que celui de la sole (annexe 6).

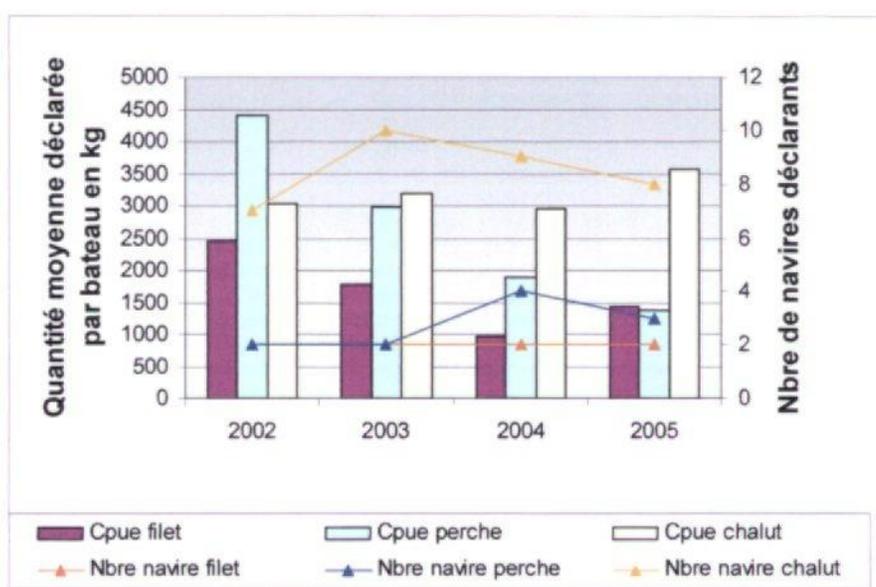


Figure 10 : Captures Par Unité d'Effort de plie (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005.

Les captures au filet présentent une nette diminution de 2002 à 2004 (-60%), alors qu'elles augmentent à nouveau légèrement en 2005 (figure 10). Cette évolution peut s'expliquer partiellement par l'effort de pêche sur l'espèce, et notamment le nombre de marées (166 en 2002, 90 en 2004, 107 en 2005).

Les captures de plie au chalut de fonds restent relativement stables de 2002 à 2004 (autour de 3000 kg/bateau), et atteignent leur plus haut niveau en 2005 (3500 kg/bateau), alors que l'effort de pêche en nombre de marées est maximal en 2004.

Pour les chalutiers à perche, la baisse de production (-69% entre 2002 et 2005) ne peut être imputée à l'évolution du nombre de marées (122 en 2002 et 2003, 202 en 2004 et 89 en 2005). Cette baisse serait probablement due à une baisse de la disponibilité de la ressource sur les zones fréquentées par les chalutiers à perche (28 E8, 28 E9).

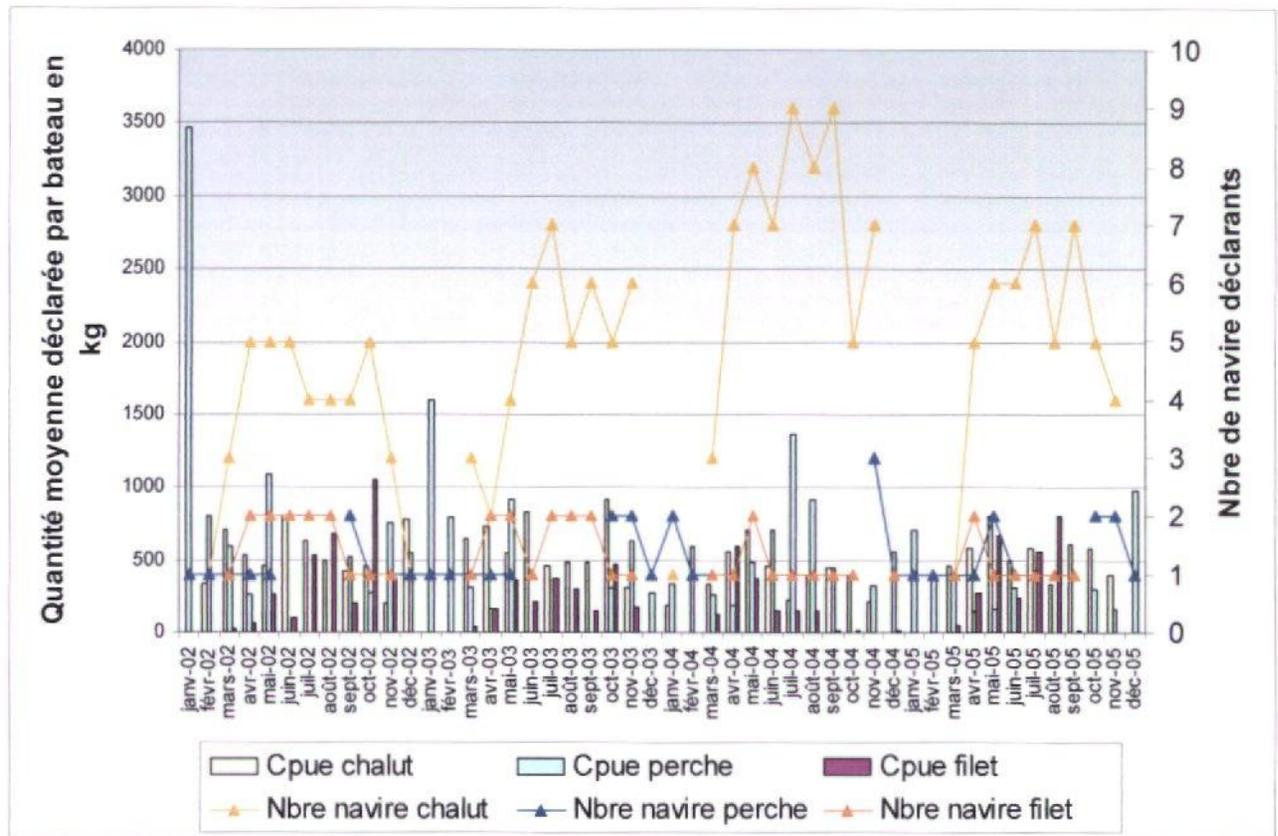


Figure 11 : Captures mensuelles Par Unité d'Effort de plie (en kg par bateau enquêté et par métier) de janvier 2002 à décembre 2005.

L'analyse de l'évolution mensuelle des captures de plies par les chalutiers à perche montre une diminution des captures des mois de janvier et février au cours de la période d'étude, alors que la production se maintient globalement au même niveau le restant de l'année (figure 11). Cela explique la tendance à la baisse observée pour les chalutiers à perche sur le graphique précédent, plus prononcée que pour les autres métiers qui ne ciblent pas l'espèce en début d'année. En 2005, la diminution des captures au chalut à perche est principalement le fait de deux facteurs : peu de captures en janvier et février, et l'alternance avec la pêche aux moules de Barfleur de juin à septembre.

La diminution des captures de plie au filet en 2004 et 2005 s'explique par un arrêt de la pêche plus précoce lors de ces 2 années (septembre) qu'en 2002 et 2003 (novembre).

V.3. Le bar, *Dicentrarchus labrax* (Linné, 1758)



C.S.L.H.N.

Sur la zone Port en Bessin-Barfleur, le bar est capturé par les ligneurs (ligne de traîne), par les petits palangriers qui pêchent près des côtes, par les navires pratiquant le chalut de fonds autour des épaves, et par les fileyeurs. Sa forte valeur commerciale en fait un poisson très recherché par les pêcheurs.

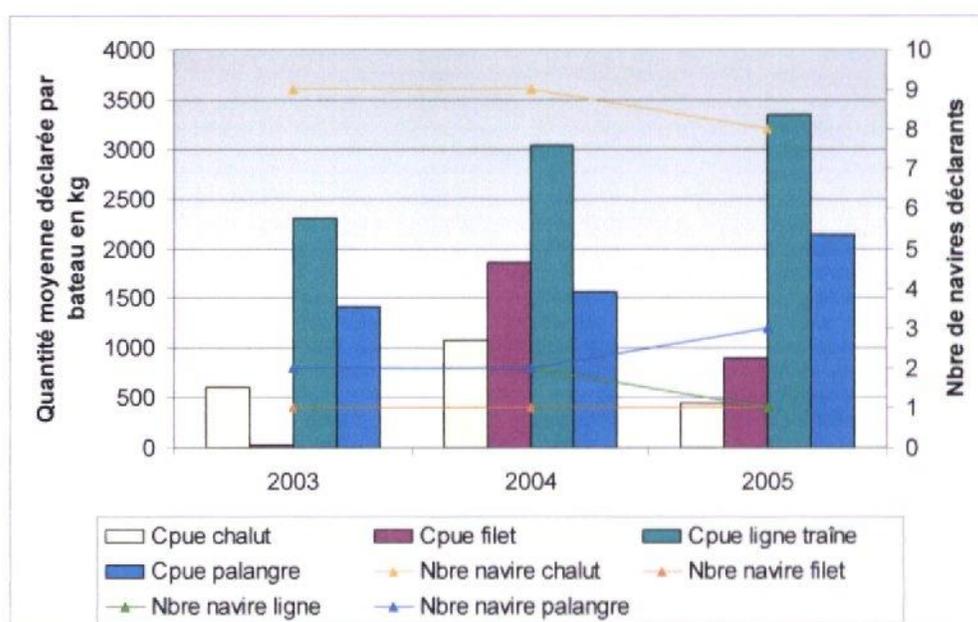


Figure 12: Captures Par Unité d'Effort de bar (en kg par bateau enquêté par métier) de 2003 à 2005 (annexe 7).

Les fortes Cpue de bar à la ligne de traîne s'expliquent par le fait que c'est la principale espèce ciblée tout au long de l'année (figure 12). L'augmentation des captures doit être relativisée, un seul bateau étant pris en compte en 2005. Néanmoins cette évolution n'est pas le fait d'une augmentation de l'effort de pêche, le nombre de marées variant peu sur la période d'études (entre 100 et 120).

Le bar est aussi une espèce importante pour les palangriers même s'ils se diversifient en pêchant le turbot, le congre et la morue quand les captures de bar diminuent. Les captures augmentent en même temps que le nombre de marées entre 2003 et 2005.

Les CPUE pour les chalutiers de fond augmentent fortement entre 2003 et 2004 (+ 57%), ce qui s'explique partiellement par l'effort de pêche en nombre de marée qui a plus que doublé

(140 marées en 2003 ; 300 en 2004). En 2005, les captures reviennent au niveau de 2003 malgré le maintien d'un effort de pêche soutenu de 280 marées.

Un seul bateau pêche le bar au filet, mais cette espèce est seulement une prise accessoire dans les filets à soles (trémal) en 2003. En 2004 et 2005, l'usage du filet droit permet de cibler l'espèce, ce qui explique les plus fortes cpue observées ces années-là. La variation de la production concorde avec la diminution du nombre de marées.

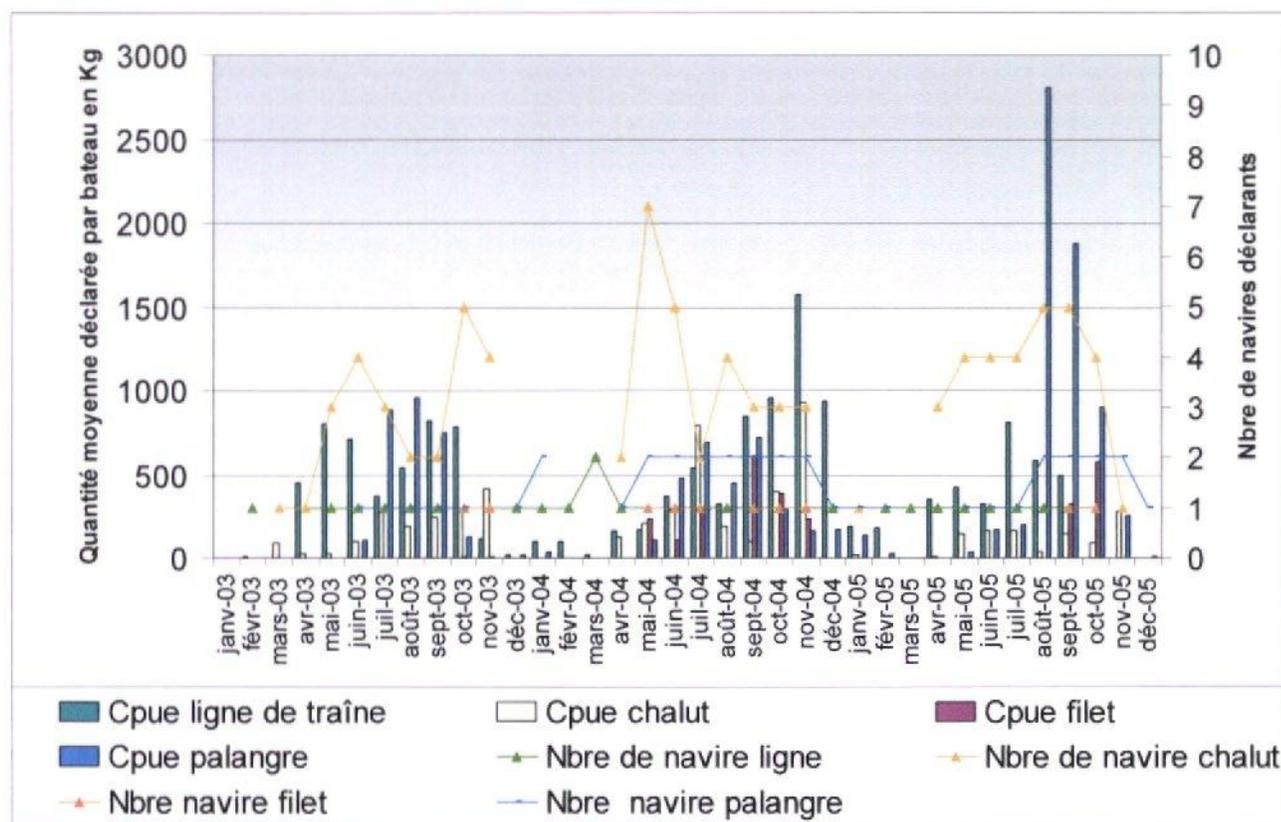


Figure 13 : Captures mensuelles Par Unité d'Effort de bar (en kg par bateau enquêté et par métier) de janvier 2003 à décembre 2005.

La figure 13 présente la saisonnalité de la pêche au bar par métier. Au 1^{er} trimestre, la production reste faible à nulle pour l'ensemble des métiers ; à partir d'avril, les captures commencent à augmenter pour atteindre un maximum en été ou en automne.

L'arrivée d'un palangrier neuf en août 2005 se remarque par un pic exceptionnel de production.

Au contraire, l'avarie subie par le navire armé à la ligne traînante, s'est traduite par des cpue nulles à la ligne de traîne à partir de septembre 2005.

V.4. La coquille Saint-Jacques, *Pecten maximus* (Linné, 1758)



Les captures de coquille St Jacques montrent une forte augmentation de 2003 à 2004 (de 25 tonnes/bateau à 45 t/bateau), qui peut s'expliquer par un stock important en 2004 et 2005 (annexe 8 ; figure 14).

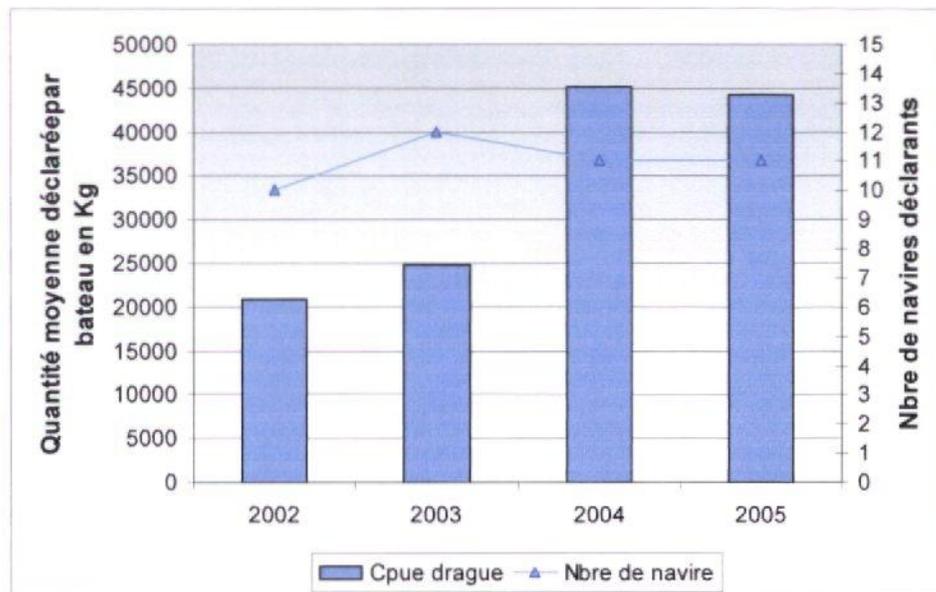


Figure 14 : Captures Par Unité d'Effort de coquille St Jacques (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005.

La figure 15 présente les CPUE mensuelles des bateaux enquêtés. La coquille St Jacques est pêchée pendant les huit mois d'ouverture des gisements. Les variations de productions mensuelles sont dues à plusieurs facteurs : l'ouverture du gisement "Baie de Seine" engendre un pic de production ; les périodes de mauvais temps provoquent des chutes de la production (mois de janvier).

Nous pouvons noter que la baisse de production en novembre 2004 est due à une interdiction de commercialisation du fait de la présence d'une toxine dans le coquillage.

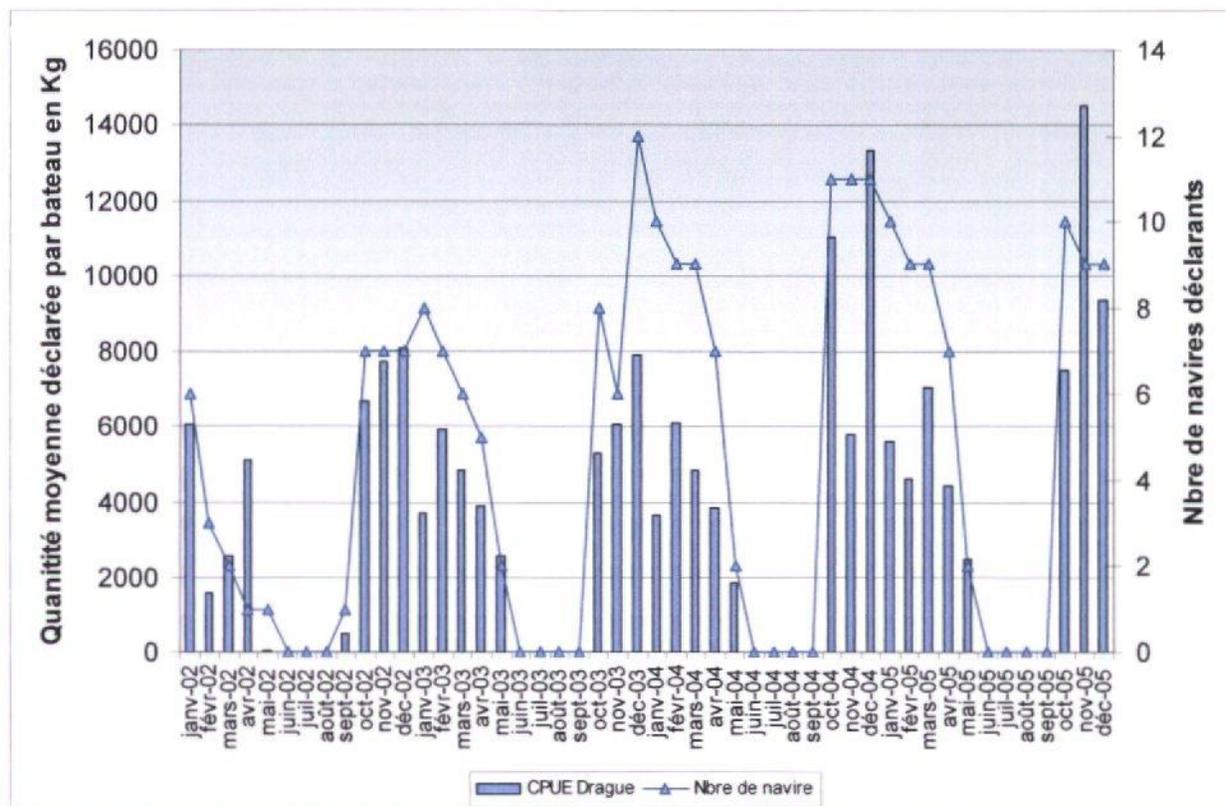


Figure 15 : Captures mensuelles Par Unité d'Effort de coquille St Jacques (en kg par bateau enquêté et par métier) de janvier 2001 à décembre 2005.

V.5. Le tourteau, *Cancer pagurus* (Linné , 1758)



Les captures de tourteaux présentent un maximum en 2004 (plus de 5 tonnes), alors qu'elles atteignent un niveau comparable en 2003 et 2005 (autour de 3 tonnes) (annexe 9 ; figure 16). Cette évolution est essentiellement le fait de facteurs liés au bateau et au patron-pêcheur. En 2003, le pêcheur enquêté possédait un bateau lui permettant de pratiquer la pêche à la coquille St Jacques en Baie de Seine d'octobre à décembre ; il ne ciblait donc pas les crustacés durant 3 mois. En 2004, l'achat d'une nouvelle embarcation se traduit par un changement significatif de stratégie de pêche, qui se caractérise par un report d'activité sur les arts dormants. La diminution des captures observée en 2005 s'explique par une diminution de l'effort de pêche en nombre de marées et en nombre de casiers.

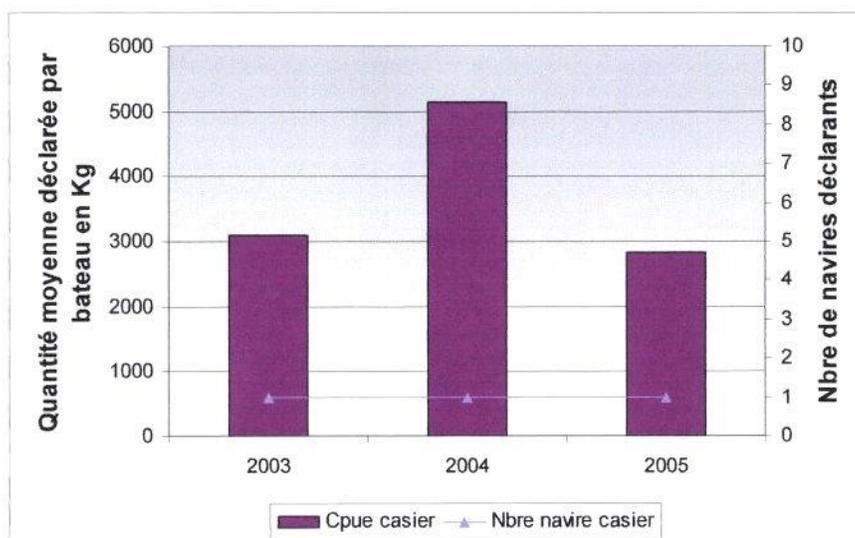


Figure 16 : Captures Par Unité d'Effort de tourteau (en kg par bateau enquêté par métier) de 2003 à 2005.

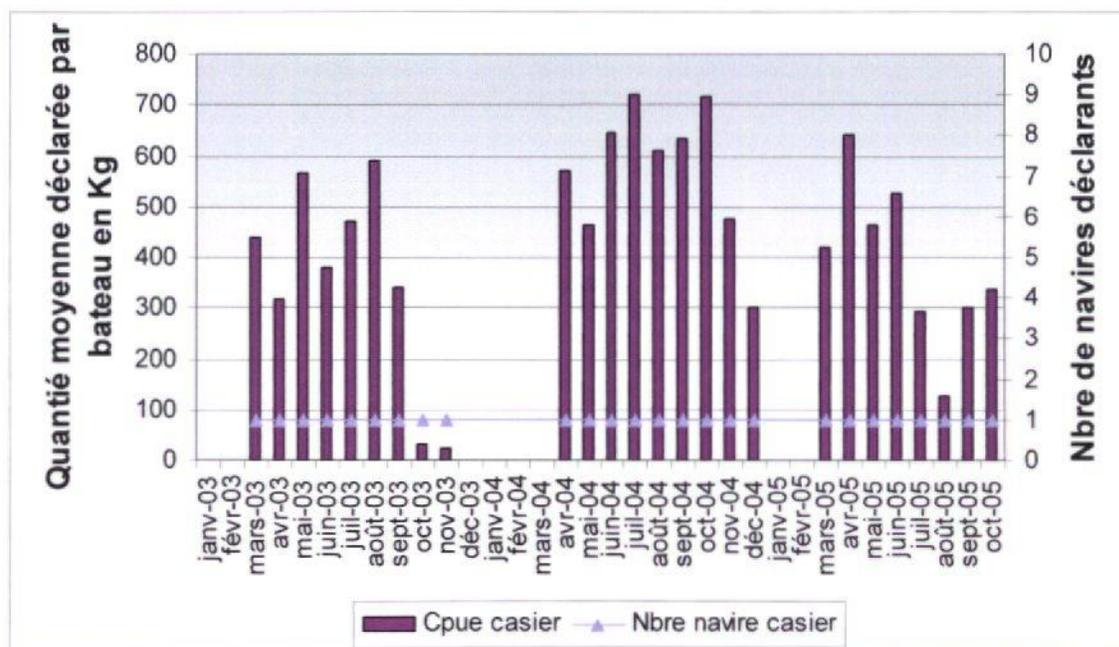


Figure 17 : Captures mensuelles Par Unité d'Effort de tourteau (en kg par bateau enquêté et par métier) de janvier 2003 à décembre 2005.

Les fluctuations saisonnières sont essentiellement dues aux variations de l'effort de pêche du bateau enquêté (nombre de marées en fonction des conditions météorologiques).

V.6. Autres espèces

La moule

La pêche des moules représente une activité importante pour les chalutiers-dragueurs des ports de Barfleur et de St Vaast la Hougue.

La production de moule est assujettie à l'ouverture des gisements classés. Quand les gisements sont ouverts, la production va varier en fonction des commandes du pêcheur dans le respect des quotas.

L'évolution de la production déclarée ne traduit donc pas nécessairement celle de la ressource. Les gisements n'ont été ouverts qu'en 2002 et 2005, années pour lesquelles les cpue relevées se sont avérées similaires (environ 50 tonnes/bateau).

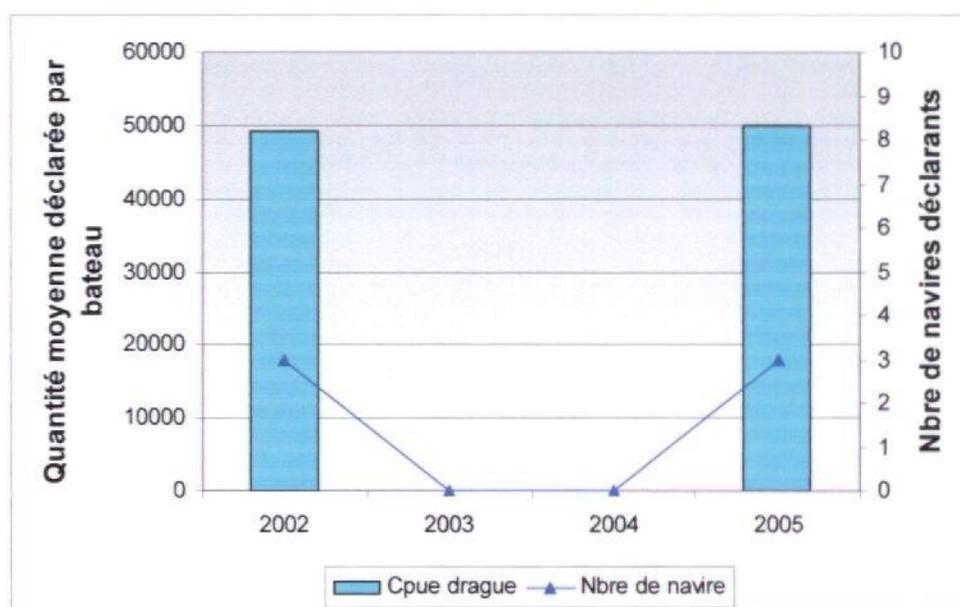


Figure 88 : Captures Par Unité d'Effort de moule (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (Annexe 10).

La seiche

La seiche est une espèce présentant des fluctuations interannuelles très fortes en raison de la variation du stock migrant vers la côte.

Alors que la production de seiche au casier se maintenait entre 2500 et 4000 kg/bateau de 2002 à 2004, elle chute considérablement en 2005, partiellement en raison de la diminution du nombre de marées au casier à seiche en 2005.

Les chalutiers ne ciblent pas spécifiquement cette espèce, mais elle représente une prise accessoire importante. Comme pour le caseyeur, la production de seiche au chalut chute en 2005. Cela tend à confirmer l'hypothèse d'une année 2005 médiocre en terme de ressource en seiche.

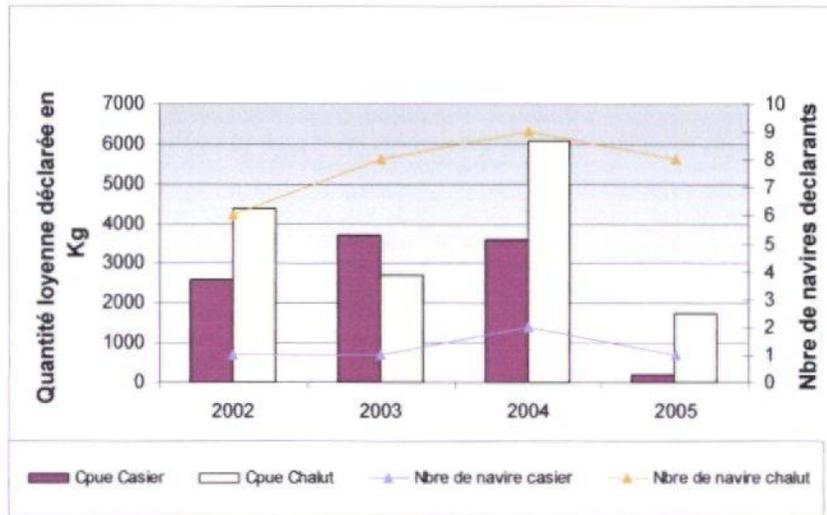


Figure 19 : Captures Par Unité d'Effort de seiche (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (annexe 11).

Le turbot

Cette espèce est ciblée au filet, ce qui explique les très fortes cpue observées pour ce métier, et à la palangre depuis 2003 ; en revanche, elle ne représente qu'une prise accessoire au chalut et à la perche, métiers pour lesquels les cpue sont inférieures à 500 kg/bateau.

Si l'évolution des cpue par bateau est contrastée suivant les métiers, les captures par marées montrent en revanche une même tendance à de plus fortes valeurs en 2004 et 2005, qui vont dans le sens d'un stock de turbot plus important lors de ces deux années.

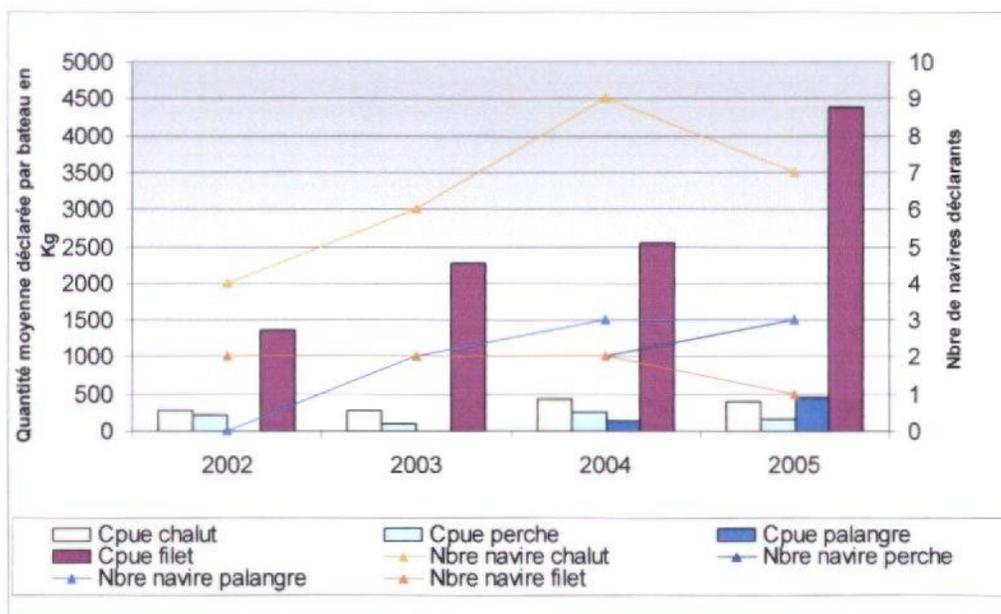


Figure 20 : Captures Par Unité d'Effort de turbot (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (annexe 12).

La barbue

Cette espèce constitue une prise accessoire pour les métiers du chalut de fond à poissons, du filet et du chalut à perche, ce qui explique les faibles cpue observées (< 250 kg/bateau). Les années 2004 et/ou 2005 s'avèrent à nouveau les plus productives pour tous les engins, que ce soit en captures par bateau ou en captures par marée.

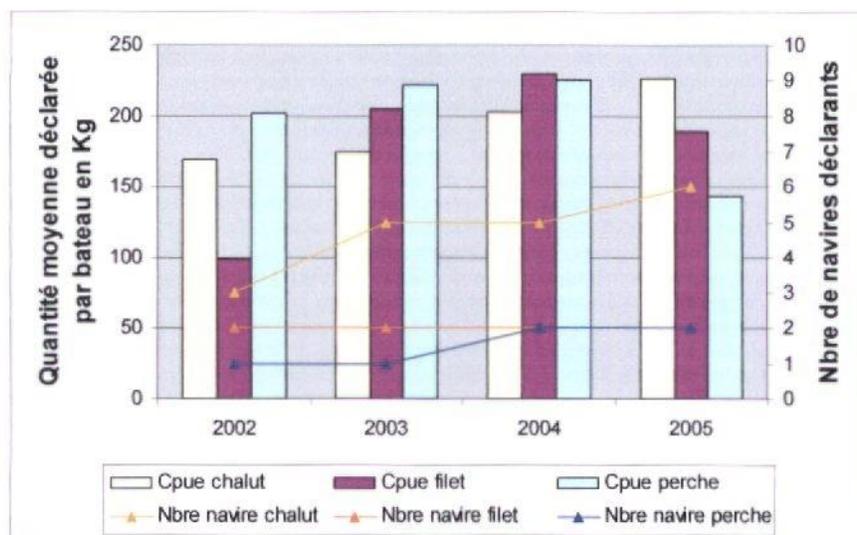


Figure 21 : Captures Par Unité d'Effort de barbue (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (annexe 13)

La limande

Cette espèce est capturée à partir des mêmes métiers que la sole et la plie. Les cpue de limande sont, à l'image de la barbue et du turbot, plus fortes en 2004 ou 2005. Les très fortes captures par bateau observées au chalut de fond à poissons en 2005 (2709 kg/bateau), ne ressortent pas autant en terme de cpue par marée (36 et 38 kg/marée respectivement en 2002 et 2005).

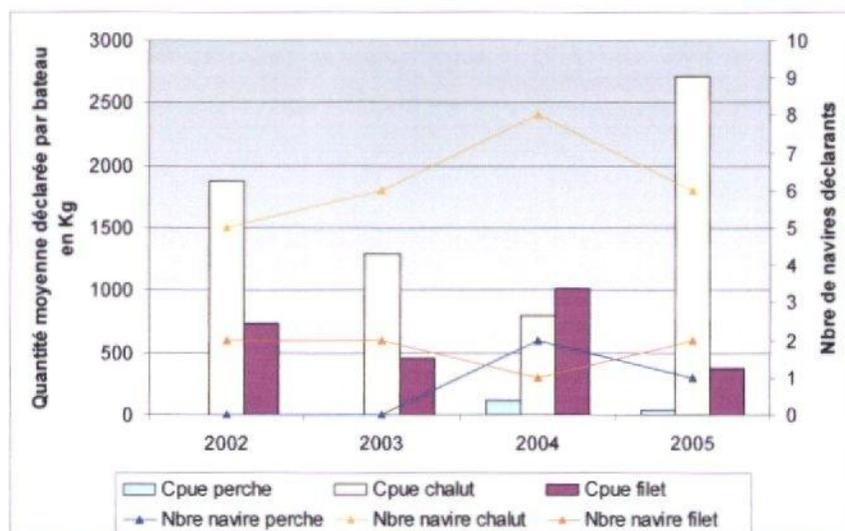


Figure 22 : Captures Par Unité d'Effort de limande (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (annexe 14).

La raie

Cette espèce est capturée à l'aide des mêmes engins que les poissons plats ; en revanche, si c'est une prise accessoire pour les métiers du chalut à perche et du chalut de fond à poissons, la raie peut être une espèce cible au filet lorsque son abondance est suffisamment importante. Cela explique les plus fortes cpue observées au filet (600 à 3100 kg/bateau) comparativement aux deux autres engins (200 à 500 kg/bateau). Les années 2002 et 2003 présentent les plus fortes cpue au filet sur la période étudiée.

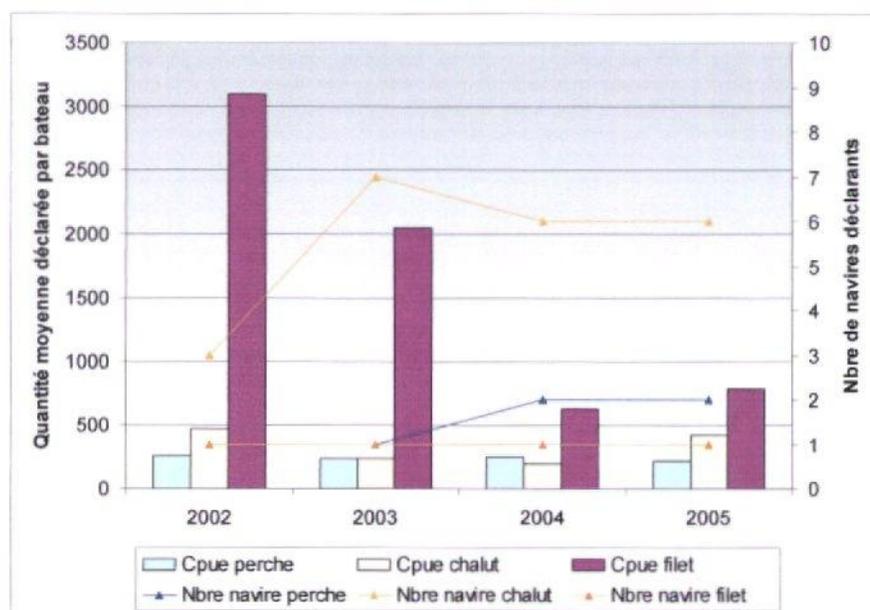


Figure23 : Captures Par Unité d'Effort de raie (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (annexe 15)

Le congre

Cette espèce est ciblée par les palangriers, notamment lorsque le bar est peu abondant ; c'est en revanche une prise accessoire au chalut de fond à poissons. Cela explique les très forts écarts entre les niveaux de cpue (palangre : 900 à 3000 kg/bateau ; chalut de fond : 28 à 50 kg/bateau) et le nombre annuel de marées (60 à 110 marées ; 18 à 61 marées) pour les 2 métiers.

Les cpue sont maximales en 2004 et 2005 (environ 52 kg/marée à la palangre), ces années de forte abondance correspondant également à une augmentation de l'effort de pêche (110 marées/an environ).

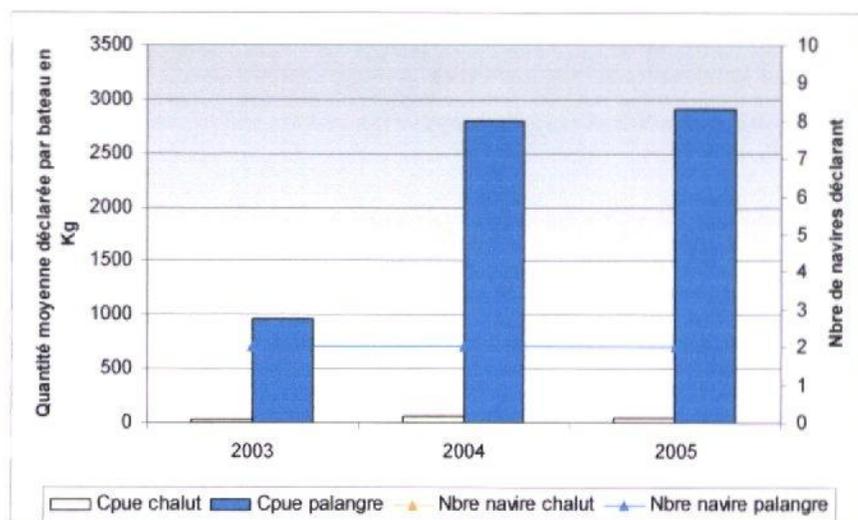


Figure24 : Captures Par Unité d'Effort de congre (en kg par bateau enquêté par métier) de 2003 à 2005 (annexe 16).

Le lieu jaune

Cette espèce est ciblée de janvier à mars par les ligneurs ; elle constitue également une prise accessoire du chalut. Cela semble contradictoire avec le fait que les cpue à la ligne sont plus faibles que celles au chalut, y compris en intégrant un effort de pêche en nombre de marées. L'année 2004 se démarque par des cpue plus fortes.

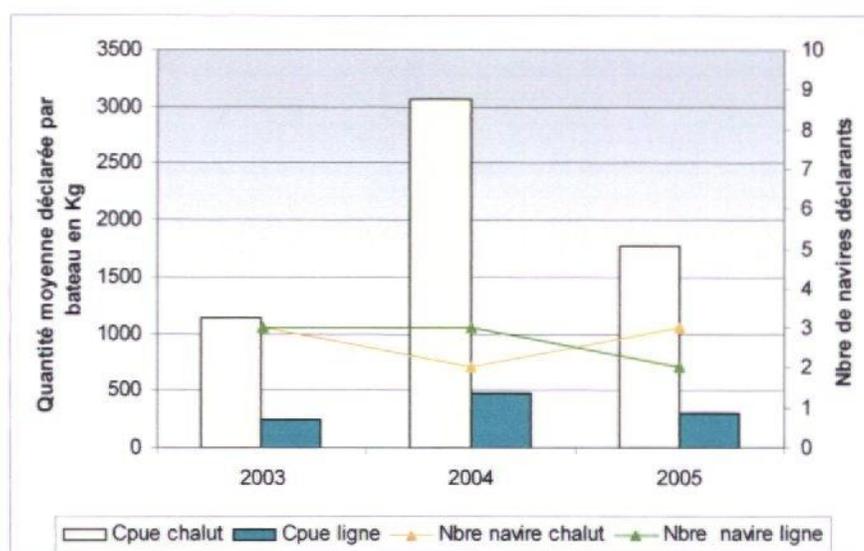


Figure25 : Captures Par Unité d'Effort de lieu jaune (en kg par bateau enquêté par métier) de 2003 à 2005 (annexe 17)

Le rouget barbet

Cette espèce est une prise accessoire du chalut à panneaux et du chalut à perche ; néanmoins le nombre annuel de marées montre qu'elle est beaucoup plus recherchée par les chalutiers pratiquant le chalut semi-pélagique (150 à 370 marées/an) que par les perchistes (1 à 6

marées), ce qui explique les écarts des cpue/bateau. Pour cette espèce, c'est l'année 2004 qui ressort en terme de production.

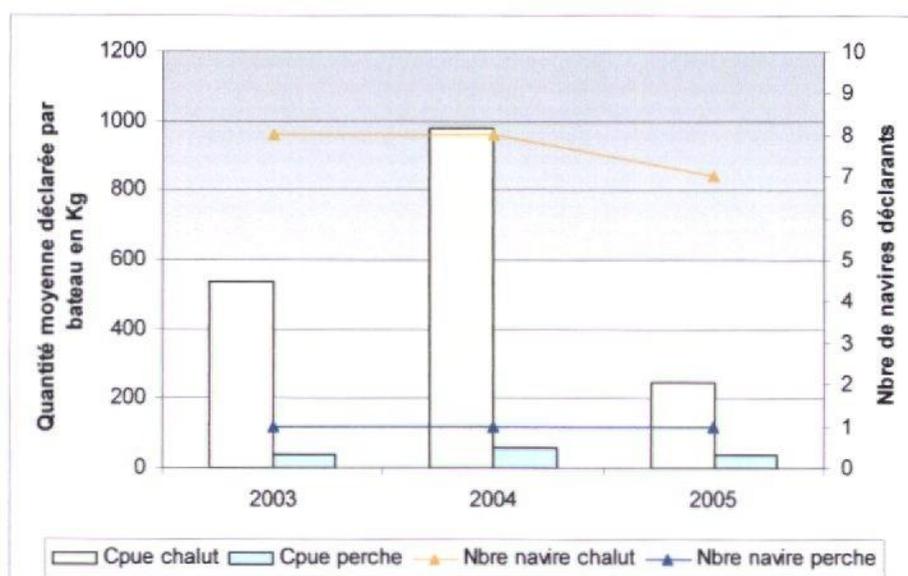


Figure 26 : Captures Par Unité d'Effort de rouget barbet (en kg par bateau enquêté par métier) de 2003 à 2005 (annexe 18).

Le tacaud

Cette espèce constitue une prise accessoire des métiers au chalut à perche, au chalut à panneaux et à la palangre. Les cpue annuelles sont beaucoup plus faibles à la palangre (281 à 408 kg/bateau) comparativement au chalut à perche (1171 à 2479 kg/bateau) et au chalut à panneaux (921 à 1834 kg/bateau). Les fluctuations observées sur la période d'étude s'avèrent globalement similaires aux chaluts à perche et à panneaux, l'année 2004 ressortant par ses cpue minimales.

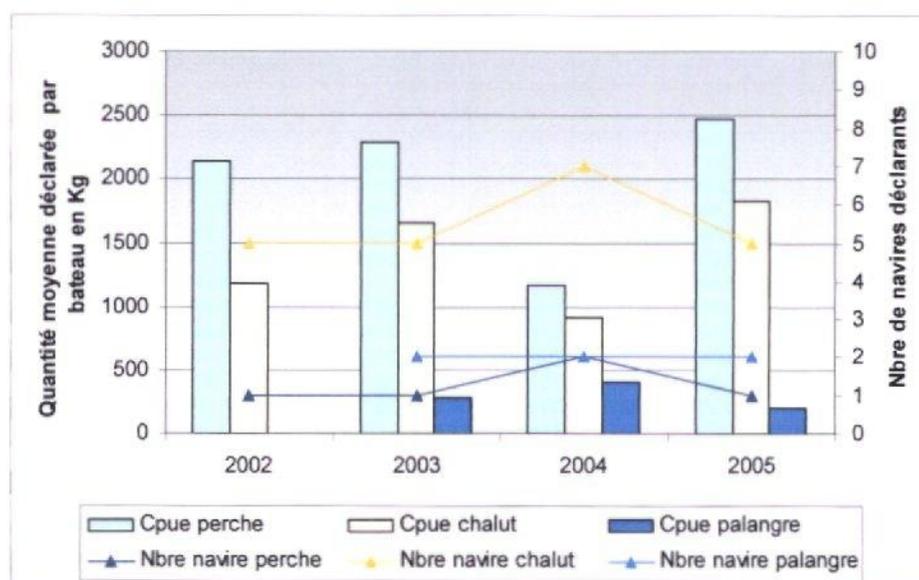


Figure 27 : Captures Par Unité d'Effort de tacaud (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (annexe 19)

Le grondin perlon

Le grondin perlon est une prise accessoire des chaluts à panneaux et à perche. Les cpue s'avèrent plus fortes au chalut à perche (2200 à 3900 kg/bateau) qu'au chalut à panneaux (600 à 1300 kg/bateau). Les fluctuations observées sur la période d'étude sont très contrastées en fonction de l'engin considéré ; notamment l'année 2005 correspond à la fois à des cpue par marée minimales au chalut à panneaux et maximale au chalut à perche.

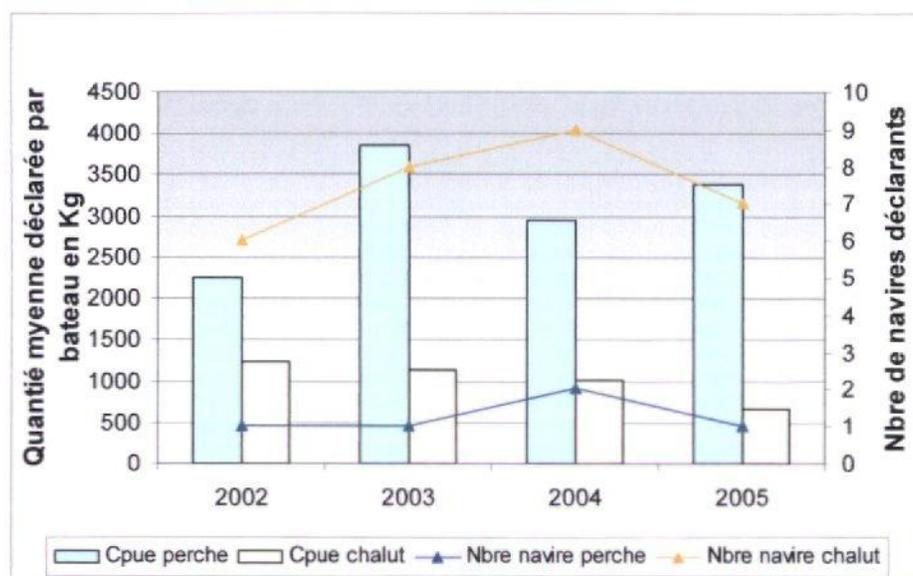


Figure 28 : Captures Par Unité d'Effort de grondin perlon (en kg par bateau enquêté par métier) de 2002 à 2005 (annexe 20)

I. INTRODUCTION	1
II. METHODOLOGIE	3
III. PRESENTATION GENERALE DES PORTS DE PECHE	4
III.1. Port-en-bessin	4
III.2. Grandcamp-Maisy et Isigny sur mer.....	5
III.3. St Vaast la Hougue	5
III.4. Barfleur	5
IV. ANALYSE PAR SOUS-FLOTTILLE	7
IV.1. Sous-flottille des chalutiers-dragueurs.	7
IV.1.1. Caractéristiques de la sous-flottille.	7
IV.1.2. Métiers pratiqués sur la zone Port en Bessin-Barfleur	8
IV.1.3. Données de production.	12
IV.2. Sous-flottille des caseyeurs.....	14
IV.2.1. Caractéristiques de la sous-flottille.	14
IV.2.2. Métiers pratiqués sur la zone Port en Bessin-Barfleur	15
IV.2.3. Données de production.	17
IV.3. Sous-flottille des ligneurs.	17
IV.3.1. Caractéristiques de la sous-flottille.	17
IV.3.2. Métiers pratiqués sur la zone Port en Bessin-Barfleur	19
IV.3.2. Données de production.	21
V. ANALYSE PAR ESPECES	22
V.1. La sole, <i>Solea vulgaris</i> (Linné, 1758).....	22
V.2. La plie ou carrelet, <i>Pleuronectes platessa</i> (Linné, 1758).....	25
V.3. Le bar, <i>Dicentrarchus labrax</i> (Linné, 1758)	27
V.4. La coquille Saint-Jacques, <i>Pecten maximus</i> (Linné, 1758)	29
V.5. Le tourteau, <i>Cancer pagurus</i> (Linné, 1758).....	31
V.6. Autres espèces.....	33
VI. CONCLUSION	40

I. INTRODUCTION

A l'annonce de l'extension du Port Autonome du Havre se traduisant par la construction du Port 2000 sur une partie de l'estuaire, les marins pêcheurs se sont naturellement inquiétés des conséquences d'un tel projet sur la ressource halieutique et donc sur l'économie de la pêche.

Les études scientifiques ont depuis longtemps démontré l'importance des écosystèmes estuariens pour le bon déroulement du cycle biologique d'une grande partie de la ressource halieutique et plus particulièrement pour l'ichtyofaune et les crevettes (De Roton et Duhamel, 2002). Les études effectuées sur l'estuaire de la Seine, ont confirmé le rôle majeur de nourricerie de ce site pour les juvéniles, particulièrement pour le bar, la sole et la crevette grise. L'estuaire de la Seine a également la particularité d'être une importante zone de pêche à la crevette grise.

S'inscrivant dans les mesures environnementales du projet Port 2000 demandées au Port Autonome du Havre par les marins-pêcheurs d'estuaire de Seine, deux suivis scientifiques sur les activités de pêche dans la baie de Seine ont été mis en place par arrêté interpréfectoral : **un Observatoire socio-économique de la pêche maritime dans la Baie de Seine** créé pour suivre à long terme l'activité de la flottille et évaluer les conséquences de Port 2000 sur les métiers de la pêche ; **le Dispositif d'Alerte Port 2000** mis en place pour détecter le plus tôt possible toute baisse éventuelle des apports liée à l'exécution des travaux de Port 2000.

Le Dispositif d'Alerte a été mis en place en décembre 2000, pour une durée de 5 ans incluant la période de réalisation des travaux de Port-2000. Un comité de pilotage et de suivi technique, comprenant la Préfecture de Haute-Normandie, les Affaires maritimes de Haute et Basse-Normandie, les Régions Haute et Basse-Normandie, la Direction Régionale de l'Environnement, les CRPMEM de Haute et Basse-Normandie, les CLPMEM du Havre et de Honfleur-Courseulles, la CSLHN, l'IFREMER, le CEDEM et le PAH, a défini les modalités d'application du Dispositif d'Alerte. La récolte des informations et des documents de nature statistique et économique relatifs aux activités de pêche est assurée depuis 2000 sur le secteur Antifer-Dives par un agent embauché sous la tutelle de la CSLHN. Centrée sur l'estuaire de la Seine, sa zone d'influence concerne toute la Baie de Seine. La saisie et le premier traitement des données statistiques sont également réalisés par l'agent. Un deuxième enquêteur assure depuis novembre 2003 les mêmes missions sur le secteur Ouest de la Baie de Seine (Ouireham-Barfleur).

Le présent rapport, composé de deux parties distinctes, constitue la première synthèse des données de production relatives au secteur Port-en-Bessin – Barfleur, récoltées auprès des patrons-pêcheurs enquêtés socio-économiquement dans le cadre de l'Observatoire des pêches de Baie de Seine pour la période 2003-2005, voire 2001-2005 quand cela s'est avéré possible.

L'organisation de la collecte des documents déclaratifs sera rappelée succinctement. En ce qui concerne la description de la base de données, le lecteur est invité à se reporter au

rapport n°1 sur les données de production du Dispositif d'Alerte des années 2001 à 2003 du secteur Antifer-Courseulles.

Une présentation des différentes sous-flottilles, de leurs activités et des pratiques de pêche est ensuite réalisée. Elle ne concerne que les bateaux enquêtés socio-économiquement, la saisie des déclarations de production ne portant que sur ces derniers, et non sur l'intégralité des bateaux de moins de 16 mètres comme sur le secteur Antifer-Courseulles.

Enfin les rendements de pêche en CPUE¹, pour chaque espèce estuarienne ou ayant un intérêt commercial, sont analysés sur la période 2003-2005, voire 2002-05 quand cela s'est avéré possible. Pour chacune de ces espèces sont présentées l'écologie de l'espèce et les différentes techniques de capture, ainsi qu'une analyse graphique des données de production déclarée qui distingue les différents engins de pêche. Ces données sont exprimées en Captures Par Unités d'Effort (CPUE), permettant de pondérer le tonnage déclaré par l'effort de pêche (en l'occurrence, le nombre de bateaux enquêtés). Les espèces ne présentant pas d'écophase estuarienne et/ou d'intérêt commercial fort ont été traitées de manière plus sommaire.

¹ Captures Par Unité d'Effort : dans le cas présent c'est le poids total déclaré d'une espèce pondéré sur le nombre de bateaux ayant déclaré avoir pêché cette espèce.

II. METHODOLOGIE

Les documents déclaratifs se présentent sous trois formes différentes : les fiches de pêche hebdomadaires, les DMP (Déclarations Mensuelles de Production) pour les navires de moins de 10 mètres et les Logbook (Livres de bord) pour les navires de plus de 10 mètres (annexe 1).

La fiche de pêche hebdomadaire est utilisée pour les bateaux de moins de 10 mètres du département de la Manche. Chaque feuille permet de déclarer la production de 11 marées, et doit être renvoyée aux Affaires Maritimes une fois complétée.

La DMP est utilisée sur le département du Calvados. C'est une feuille couvrant la totalité du mois. Ainsi, chaque bateau de moins de 10 mètres doit remettre avant le 10 de chaque mois sa DMP du mois précédent.

Le Logbook est un carnet comportant 50 feuilles de déclarations et 25 feuilles de transbordement. Ces dernières ne sont habituellement pas utilisées.

La collecte de ces documents, ainsi que leur circuit de transmission, ont été définis au cours des réunions de l'Observatoire. La méthodologie actuelle a été statuée lors de la réunion du 13/01/04 (voir Rapport Trimestriel du Dispositif d'Alerte N°14).

Si la totalité des documents déclaratifs sont collectés, seules les déclarations de production relatives aux bateaux enquêtés dans le cadre de l'Observatoire sont saisies et analysées. Là réside une différence notable par rapport au secteur Antifer-Courseulles où 100% des déclarations sont prises en compte. Il en résulte des possibilités très différentes entre les deux secteurs en terme d'analyse et d'interprétation.

III. PRESENTATION GENERALE DES PORTS DE PECHE

Le secteur de Port en Bessin-Barfleur comprend 5 ports regroupés sous 3 comités locaux. Le Comité Local de Port-en Bessin, celui de Grandcamp-Maisy comprenant deux ports : Grandcamp-Maisy et Isigny sur mer et le comité local de l'Est Cotentin regroupant les ports de Barfleur et de St Vaast la hougue.

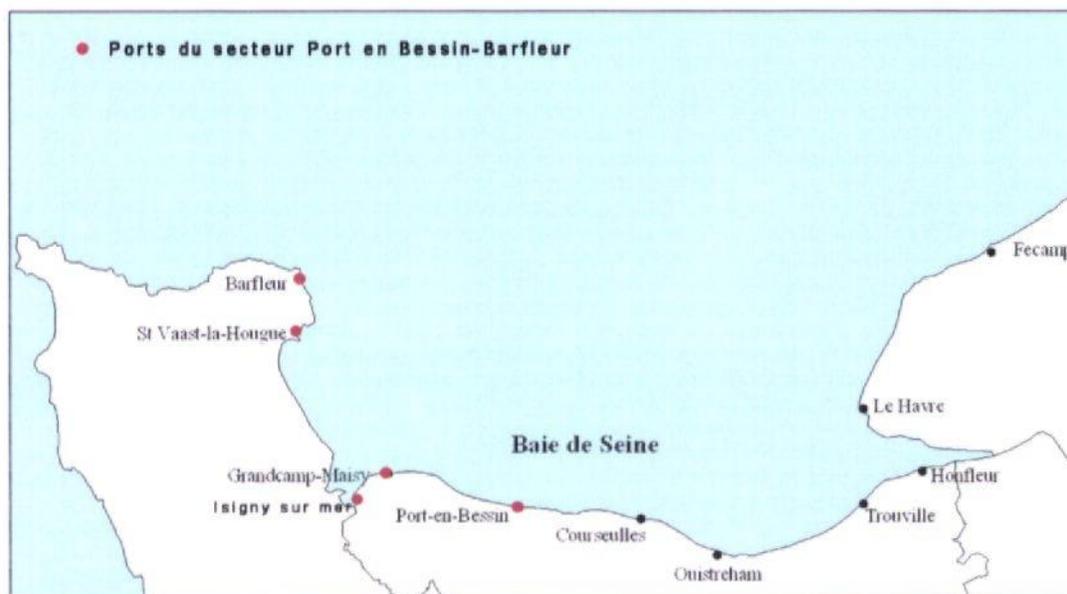


Figure 1 : Carte de la zone étudiée et localisation des ports de pêche.

Tableau 1 : Nombre de bateaux de moins de 16m par port et par sous-flottille en 2003
(Source : CEDEM 2003-liste des navires Baie de Seine en 2003 et affectation en sous flottille)

	chalutiers-dragueurs		fileyeurs		caseyeurs		ligneurs		autres		Total
	≤ 10m	≥ 10m	≤ 10m	≥ 10m	≤ 10m	≥ 10m	≤ 10m	≥ 10m	≤ 10m	≥ 10m	
Port en Bessin	4	8	0	5	4	0	0	0	7	0	28
Grandcamp-Maisy-Isigny/mer	10	21	0	0	3	0	1	0	7	0	42
St Vaast la Hougue	0	15	3	2	6	0	15	2	4	0	47
Barfleur	0	2	2	0	4	0	12	0	3	0	23
Total	14	46	5	7	17	0	28	2	21	0	140

III.1. Port-en-bessin

La ville de Port-en-Bessin possède des infrastructures importantes au service de la pêche : criée, chantiers navals, Organisation des Pêcheurs Bas-Normands, groupement de qualité, centres de gestion. Ces atouts permettent à ce port d'accueillir une flottille de pêche côtière (bateaux effectuant des marées journalières), mais aussi de plus grosses unités dont les marées durent une dizaine de jours.

En 2003 la flottille des bateaux de moins de 16m s'élevait à 28 unités.

La flottille des chalutiers-dragueurs est la plus importante (12 unités) : les bateaux pratiquent le chalut de fonds à poissons et la drague à coquilles St Jacques. Deux bateaux armés à la coquille St Jacques l'hiver pratiquent également la pêche au filet trémail de mai à septembre.

Les flottilles des caseyeurs, des fileyeurs et autres présentent des petites unités ($\leq 10\text{m}$ ou légèrement supérieures à 10m) qui recherchent la sole et le turbot au filet trémail. Un bateau pêche le bulot au casier, et une grande majorité pose des casiers à seiche : ce sont des unités très polyvalentes capables de s'adapter rapidement aux fluctuations de la ressource.

Il existe aussi une importante flottille de bateaux de pêche hauturière qui pratique le chalut de fonds, mais qui ne sont pas dépendantes strictement de la baie de Seine.

III.2. Grandcamp-Maisy et Isigny sur mer

Grandcamp-Maisy est un port avec une criée et un important marché aux poissons qui permet aux femmes des pêcheurs de vendre directement une partie de la production.

Le port possède une flottille de chalutiers-dragueurs très importante (31 unités). La majorité des unités pratiquent la drague à coquille St Jacques l'hiver et le chalut de fonds l'été ou la drague à moules quand la saison de pêche à la coquille est terminée. Les plus petites unités, très polyvalentes, ciblent des espèces diverses comme le crabe vert, l'étrille, le tourteau, le homard et la seiche aux casiers, et pratiquent la pêche aux filets droits ciblée sur le bar et le filet trémail ciblé sur la sole, la plie et le turbot.

A Isigny sur mer, le port est principalement fréquenté pendant la pêche à la civelle par des petites unités et tout au long de l'année par un bateau qui cible le mulot et le bar au filet droit dans la baie des Veys.

III.3. St Vaast la Hougue

Le port de St Vaast la Hougue ne possède pas de criée, ni de marché aux poissons : la majorité des bateaux livrent au mareyeur local. Deux flottilles sont prédominantes : celle des chalutiers-dragueurs et celle des ligneurs.

Les chalutiers-dragueurs pêchent les coquilles St Jacques en hiver et les moules en été. Quand la pêche à la coquille St Jacques diminue en intensité, plusieurs métiers sont pratiqués par les plus grosses unités : la pêche à la palangre de fonds, la pêche au chalut à perche et la pêche aux maquereaux au chalut pélagique. Les espèces ciblées par les chalutiers à perche sont la sole et la plie ; quant aux palangriers, ils recherchent le congre, le requin-hâ et la raie. Certaines unités pratiquent la pêche à la drague à moules sur les gisements moulières de Barfleur ; mais celle-ci est soumise à réglementation. Ainsi, en 2003 et 2004, les gisements sont restés fermés faute de ressource suffisante.

La flottille des ligneurs composée de petites unités inférieures à 10m , cible le bar et le turbot à la palangre de fonds ou le bar à la ligne de traîne dans la zone côtière.

Les arts dormants sont représentés par une petite flottille de caseyeurs exclusifs qui pêchent sur les fonds rocheux l'étrille, le tourteau, le homard et le bouquet.

Les fileyeurs, généralement de petite taille recherchent la sole, la plie et le bar ; ils complètent leur activité en posant des casiers à seiche d'avril à juin.

III.4. Barfleur

Barfleur est un port qui possède depuis 2005 une zone de débarque qui permet le stockage dans de bonnes conditions sanitaires de la production des bateaux. Cette production est ensuite acheminée par camion et vendue à la criée de Cherbourg. La sous-flottille la plus

importante est celle des ligneurs ; ceux-ci ciblent le bar à la ligne traînante ou à la palangre de fonds dans les courants forts du Raz de Barfleur ou autour d'épaves.

Les chalutiers-dragueurs pêchent la coquille St Jacques pendant l'ouverture de la zone « baie de Seine » et, dès le mois de janvier, recherchent la sardine ou célan au chalut pélagique dans la zone du « Parfond ». Pendant le printemps, les chalutiers pêchent le bar au chalut pélagique ou pratiquent le chalut de fonds.

Pour les années où les gisements moulières de Barfleur sont ouverts, la fréquentation du port est nettement augmentée par des bateaux de St Vaast la Hogue et des autres ports de la Baie de Seine qui restent au mouillage à Barfleur.

IV. ANALYSE PAR SOUS-FLOTTILLE

IV.1. Sous-flottille des chalutiers-dragueurs.

IV.1.1. Caractéristiques de la sous-flottille.

Les chalutiers dragueurs sont des bateaux de pêche arrière ou sur le côté (classique). Ils sont reconnaissables à leurs équipements sur le pont : un treuil à funes et un portique avec enrouleurs. Certains bateaux dits de pêche « classique » n'ont pas d'enrouleur mais possèdent des mats de charges et virent leurs engins de pêche par les bords du bateau.



Chalutier-dragueur de type classique.

C'est la sous flottille la plus importante sur la zone Port en Bessin-Barfleur : elle représente 42% de la flottille totale en 2003. Les caractéristiques des bateaux ne sont pas homogènes suivant les ports, ce qui s'explique par la différence des métiers pratiqués. Dans les ports de Grandcamp-Maisy et Port en Bessin où l'on utilise le chalut de fond à panneaux et la drague à coquille St jacques, la moyenne des puissances et des longueurs est plus faible qu'à St Vaast la Hougue où la stratégie de pêche inclut la pratique du chalut à perche, du chalut pélagique et de la drague à coquille. L'effectif en chalutiers-dragueurs du port de Barfleur étant faible en 2003, les caractéristiques de ceux-ci ne peuvent être comparées à celles des autres ports.

Tableau 2 : Caractéristiques des chalutiers-dragueurs de moins de 16m de la zone Port en Bessin-Barfleur
(Source : CEDEM 2003-liste des navires Baie de Seine en 2003 et affectation en sous flottille)

Port	Effectif	Longueur moyenne (m)	Kw moyen
Port en Bessin	12	10,87	146
Grandcamp-Maisy	31	11,57	165
St Vaast la Hougue	15	13,91	213
Barfleur	2	15,63	324
Total	60	12,99	212

11 patrons pêcheurs de cette sous-flottille ont accepté d'effectuer le suivi socio-économique, ce qui correspond à un taux d'échantillonnage sur la sous-flottille des chalutiers-dragueurs de 18 % sur la zone Port en Bessin-Barfleur.

Tableau 3 : Effectif et caractéristiques des bateaux enquêtés de la sous flottille des chalutiers dragueurs

Sous flottille	Effectif	Longueur moyenne (m)	Ecart type	Puissance moyenne (KW)	Ecart type	Jauge moyenne (tjb)	Ecart type
Chalutiers dragueurs	11	12,74	2,36	195,73	67,34	20,50	8,39

L'effectif étudié est resté constant sur la durée de l'étude (2003-05). La longueur et la puissance moyenne de l'effectif enquêté sont comparables à celles de l'ensemble de la sous flottille.

IV.1.2. Métiers pratiqués sur la zone Port en Bessin-Barfleur.

Les chalutiers-dragueurs définissent leur stratégie de pêche parmi un panel de six engins de pêche différents : le chalut de fond à panneaux, le chalut à perche, le chalut semi-pélagique à maquereau (et autres espèces pélagiques), le chalut pélagique à sardine ou célan, la drague à coquille Saint Jacques et la drague à moule. Les fonctionnements du chalut de fond à panneaux, du chalut semi-pélagique et de la drague à coquille ont déjà été décrits dans le rapport n°1 sur les données de production du Dispositif d'Alerte des années 2001 à 2003 du secteur Antifer-Courseulles. Nous nous attacherons ici à ne décrire que les techniques de pêche qui n'ont pas été traitées précédemment, à savoir le chalut à perche et la drague à moule. Nous aborderons ensuite les spécificités de chaque port de la zone port en Bessin-Barfleur.

Le chalut à perche

Le chalut à perche est constitué d'une perche en métal qui détermine l'ouverture horizontale du chalut, l'ouverture verticale étant assurée par les patins. Le carré de chaîne permet l'entrée des poissons benthiques dans le chalut, tout en évitant l'entrée des gros cailloux dans la poche. Cet engin est simplement tracté sur le fonds par une fune. La perche est utilisée pour la capture des poissons plats tels que la sole, la plie, le turbot, la barbue. Elle est aussi utilisée pour la pêche à la pétoncle. Les perches sont soumises aux mêmes réglementations que les chaluts de fonds. Cet engin est utilisé principalement par les chalutiers de St Vaast la Hougue.



Différents stades de préparation d'une perche.

La Pêche aux moules

La pêche aux moules s'effectue à l'aide d'une simple drague : un cadre métallique maintient ouvert un sac constitué d'anneaux sur le ventre et d'une alèze de chalut sur le dos. La drague est tractée à l'aide d'une fune.



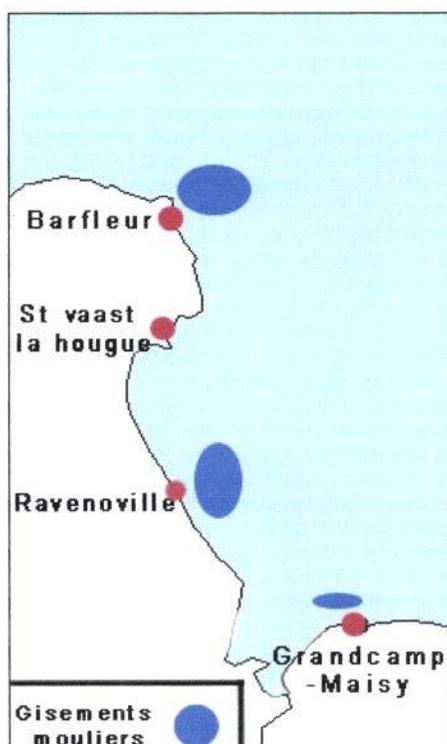
Drague à moules (Le dos est en haut).

La pêche aux moules sur les gisements de l'Est Cotentin et de Grandcamp-Maisy est soumise à réglementation. Les bateaux doivent détenir une licence moule délivrée par le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Basse Normandie.

Chaque année une prospection des gisements mouliers est réalisée avant l'ouverture de la pêche. Elle est effectuée sous la maîtrise d'œuvre du CRPM Basse Normandie et l'analyse des échantillons est confiée à l'Ifremer. Elle permet de définir la possibilité ou non d'ouvrir les gisements et de proposer les dates de l'ouverture et de la fermeture des gisements.

Il existe un contingent de 65 licences attribué aux bateaux qui rentrent dans les critères d'acceptations : longueur $\leq 16\text{m}$ et jauge $\leq 30\text{tjb}$.

Sur les gisements de l'Est Cotentin, la pêche des moules n'est autorisée qu'entre 0 heure et 18 heures 30, à raison de 5 jours par semaine (du lundi au vendredi). Un quota journalier est fixé à 500 kg de moules par jour et par homme inscrit au rôle d'équipage. Ce quota journalier est limité à 2,5 tonnes pêchées par bateau et par jour. La taille minimale de capture des moules, mesurée dans le sens de la plus grande dimension, est fixée à 4 cm. 2 gardes jurés sont employés par le Comité Local de l'Est Cotentin pour faire respecter la réglementation.



Emplacements des gisements de moules de l'Est Cotentin

Présentation des différentes stratégies des chalutiers-dragueurs de chaque port de la zone Port-en-Bessin-Barfleur.

A Port-en-Bessin et Grandcamp-Maisy en dehors de la saison de pêche à la coquille St Jacques, le métier le plus couramment pratiqué est le chalut de fond à panneaux. Il est utilisé pour la pêche à la sole, à la plie et au bar. Des bateaux pêchent le bar autour des épaves, métier très technique et difficile à mettre en œuvre au vu des risques des croches. Les zones de pêche les plus fréquentées par les navires de ces deux ports sont 27E91, 28E93 et 27E8E. Deux bateaux pratiquent le chalut à perche à Port en Bessin sur de très courtes périodes ; ceci s'est vérifié notamment en novembre 2004 pendant le problème sanitaire survenu sur la coquille St Jacques.

A St Vaast la Hougue, quand la pêche à la coquille St Jacques diminue en intensité, le métier le plus couramment pratiqué est le chalut à perche. Les espèces ciblées sont la sole et

la plie en zones 28E8 et 29E8. Les bateaux se rendent aussi sur la côte Ouest de la Manche (zone 28E7et 27E8) quand les captures de la côte Est de la Manche diminuent.

Après la saison de pêche à la coquille St Jacques, une autre alternative s'offre aux pêcheurs St Vaastais : la pêche des moules sur les gisements de Barfleur. Les gisements mouliers ont été fermés à la pêche faute de ressource exploitable en 2003 et en 2004 ; en 2005 la pêche a repris de juin à novembre, ce qui a permis de réduire la pression de pêche sur les poissons dans cette zone. Le métier de chalut de fond est très peu pratiqué, car peu adapté aux fonds environnants et par manque de connaissances techniques de la part des patrons pêcheurs.

A Barfleur, en plus de la pêche à la coquille St Jacques, les chalutiers recherchent les sardines ou célanges dans la zone du Parfonds (28E94, 27E93) du mois de janvier au mois de mai au chalut pélagique. La pêche au chalut pélagique est aussi pratiquée sur le bar. Les poissons plats sont pêchés par les chaluts de fond à panneaux. La totalité de la sous-flottille de ce port travaille sur les moulières quand celles-ci sont ouvertes à la pêche.

Saisonnalité des métiers pratiqués pour l'échantillon participant à l'étude

La figure 1 décrit l'évolution du nombre de navires pratiquant au moins une fois un métier dans un mois. La première information mise en avant est la saisonnalité des métiers au cours de l'année : la pêche à la coquille St Jacques d'octobre à mai qui est complémentaire de la pratique du chalut de fonds de mai à décembre, les chalutiers visant la sole et le bar. L'arrêt de la pêche au moment de l'ouverture des gisements mouliers montre une seconde complémentarité des métiers.

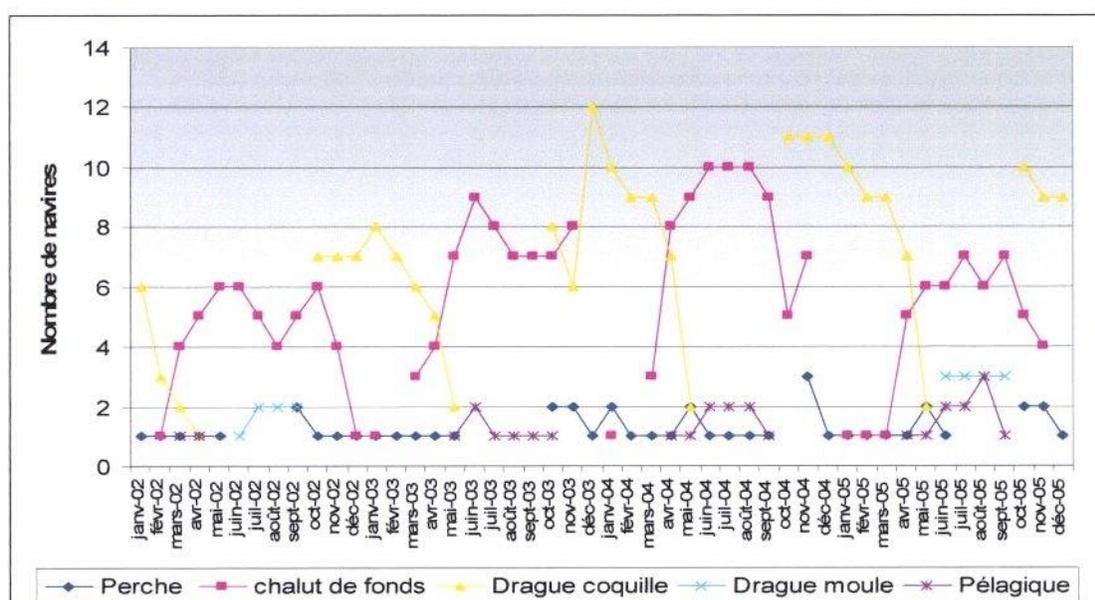


Figure 1 : Nombre de navires pratiquant au moins une fois chaque métier dans le mois parmi les bateaux enquêtés de 2002 à 2005.

Les patrons pêcheurs pratiquent un métier en fonction de ce qu'il peut rapporter et de ce qu'il coûte à mettre en œuvre. La disponibilité en ressource est donc un facteur important. L'analyse des métiers pratiqués au cours des années peut être un bon indicateur de la disponibilité d'une ressource.

Par exemple en février 2002, seules 3 unités pratiquaient la pêche à la coquille St Jacques ; l'effectif de bateaux armés à ce métier a augmenté régulièrement sur la période 2003-05 (respectivement 7, 9 et 10 unités en 2003, 2004 et 2005). Cette tendance est en corrélation avec la disponibilité des coquilles St Jacques au cours de ces années.

Tableau 4 : Saisonnalité des métiers pratiqué par les chalutiers dragueurs enquêtés.

Métier		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Poissons	Chalut de fonds à panneaux												
	Chalut à perche												
	Pélagique												
Coquille	Drague												
Moule	Drague												

Activité	Forte	Moyenne-forte	Faible-moyenne	Nulle-faible
légende				

La succession des activités diffère entre les ports. Chaque port montre une stratégie différente en fonction de l'environnement et de l'abondance des espèces qui se trouvent sur les zones fréquentées par les chalutiers-dragueurs. Le seul mois où l'on observe une concentration de l'activité de toute la flottille sur une espèce est le mois de décembre, correspondant à l'ouverture de la pêche à la coquille St Jacques en baie de Seine. Dès que le rendement de pêche en coquille diminue, les petites unités s'orientent vers le métier de chalut de fonds à panneaux pour cibler la sole et le bar, les plus grosses unités restant plus longtemps à pêcher la coquille St Jacques.

Les unités des ports de Grandcamp-Maisy et de Port en Bessin s'orientent vers le chalut de fonds à panneaux, celles de St Vaast la Hougue vers le chalut à perche. Quand les captures de soles diminuent au chalut, les navires de Port en Bessin et St Vaast la Hougue s'arment au chalut semi pélagique ciblant le maquereau.

IV.1.3. Données de production.

Les déclarations de la production des chalutiers-dragueurs participant à l'étude socio-économique montrent une importante dépendance de la flottille vis à vis de la coquille St Jacques, de la sole et de la moule (figure 2).

En effet, les quantités déclarées de coquille St Jacques représentent entre 40% à 60 % des débarques de 2002 à 2005.

Les moules sont pêchés par seulement 3 unités participant à l'étude ; elles représentent environ 20% de la production déclarée les années où les gisements sont ouverts (en 2002 et en 2005).

Pendant les années de fermeture des gisements moulières de Barfleur (en 2003 et 2004), l'activité se reporte principalement sur le maquereau et sur la seiche (notamment en 2004).

La sole constitue 5 à 10% des quantités déclarées, mais, du fait de sa valeur commerciale forte (10 euros en moyenne, source : Ofimer), elle représente une part économique importante pour les chalutiers-dragueurs. L'augmentation de la production de cette espèce en 2004 est probablement due à la fermeture de la pêche de la coquille St Jacques au mois de novembre

pour raison sanitaire. En effet, cela s'est traduit par un report d'activité des chalutiers-dragueurs sur les métiers ciblant la sole, à savoir les chaluts de fond à panneaux ou à perche.

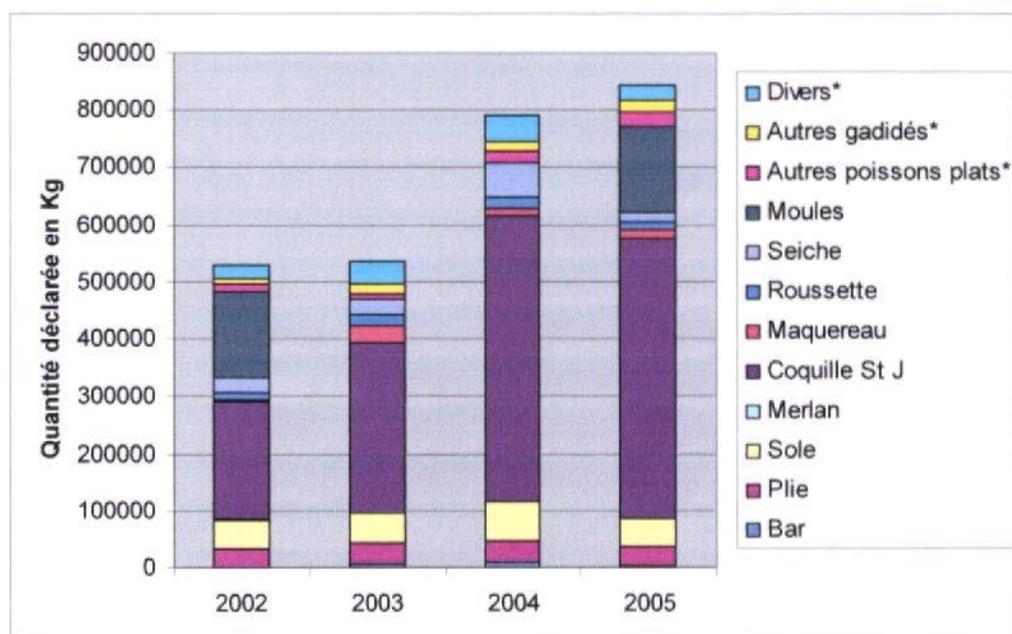


Figure 2 : Evolution des quantités déclarées par espèce de 2002 à 2005 pour les chalutiers-dragueurs enquêtés (annexe 2).

Les captures de plie suivent les mêmes tendances que celles de la sole, ces 2 espèces étant capturées par les mêmes engins.

Les captures déclarées de bar augmentent fortement entre 2002 et 2004, passant de 1,3 tonnes en 2002 à 5,4 tonnes en 2003 et 9,7 tonnes en 2004. La baisse de la production enregistrée en 2005 peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment par une forte abondance de la coquille St Jacques incitant les petits chalutiers de Grandcamp-Maisy, ciblant habituellement le bar à cette époque, à armer à la drague à coquille St Jacques dès le mois de novembre.

La hausse des déclarations de captures du « Divers » s'explique essentiellement par un meilleur remplissage des déclarations de pêche.

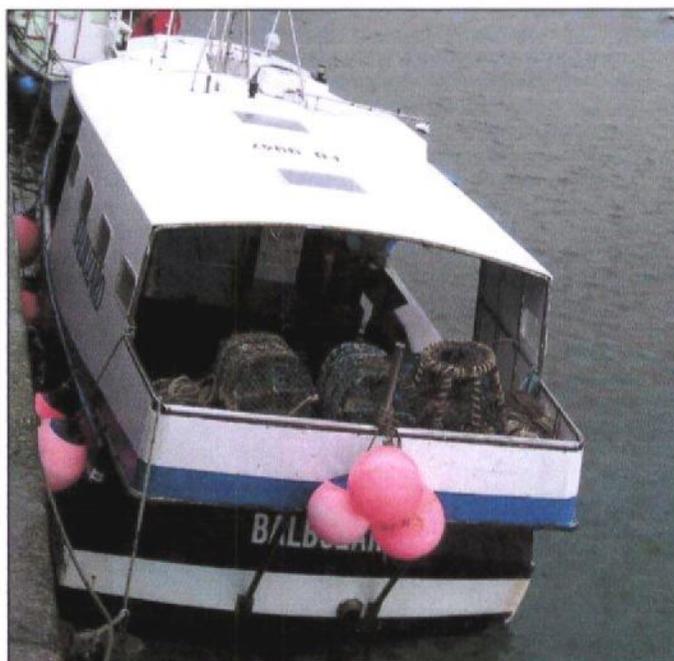
Le maquereau apparaît comme une espèce de moindre importance pour les chalutiers-dragueurs de cette zone comparativement à celle d'Antifer-Courseulles. Les chalutiers de Grandcamp-Maisy ne recherchent pas cette espèce en été ; ils préfèrent cibler la sole et autres poissons divers vendus en direct sur le marché aux poissons (fort afflux touristique). Le maquereau est en revanche ciblé par les chalutiers de St Vaast la Hougue quand les gisements de moules sont fermés.

Les captures des « autres poissons plats » augmentent en 2004 et 2005.

IV.2. Sous-flottille des caseyeurs

IV.2.1. Caractéristiques de la sous-flottille.

Les caseyeurs sont des petites unités de moins de 10 m, travaillant généralement près de la côte. Ils sont reconnaissables à leur vire casier et possèdent un pont dégagé pour pouvoir y transporter un maximum de casiers.



Caseyeur.

Cette sous-flottille est représentée par 16 unités sur la période d'étude, réparties quasi uniformément dans les 4 ports suivants : Port en Bessin, Grandcamp-Maisy, St Vaast la Hougue et Barfleur. Les caractéristiques en taille sont relativement homogènes, pour des puissances plus contrastées selon les ports.

Tableau 5 : Caractéristiques des caseyeurs de la zone Port en Bessin-Barfleur
(Source CEDEM 2003-Liste des navires Baie de Seine et affectation en sous-flottilles).

Port	effectif	Longueur moyenne (m)	Kw
Port en Bessin	4	6,87	42,5
Grandcamp-maisy	3	8,55	113
St Vaast la Hougue	4	7,61	70,7
Barfleur	5	7,38	147,6
Total	16	7,6	93

Seul un patron pêcheur de cette sous-flottille a accepté d'effectuer le suivi socio-économique, ce qui correspond à un taux d'échantillonnage sur la sous-flottille des caseyeurs de 6%. Celui-ci a par ailleurs changé d'embarcation au cours de l'étude (février 2004) dans le but de réduire sensiblement son activité ; les caractéristiques moyennes des 2 unités sont présentées ci après.

Tableau 6 : Effectif et caractéristiques des bateaux enquêtés de la sous-flottille des caseyeurs.

Sous flottille	Effectif	Longueur moyenne (m)	Ecart type	Puissance moyenne (KW)	Ecart type	Jauge moyenne (tjb)	Ecart type
Caseyeurs	2	8,24	1,07	73,50	21,92	2,39	3,38

Plus généralement sur la zone Port en Bessin – Barfleur, les bateaux pratiquant la pêche aux casiers ont des caractéristiques relativement homogènes pour chaque port d'attache. Mais les espèces visées ne sont pas les mêmes et l'intensité de la pêche aux casiers est de moindre importance dans les ports de Port en Bessin et de Grandcamp-Maisy que dans les ports de St Vaast la Hougue et de Barfleur.

IV.2.2. Métiers pratiqués sur la zone Port en Bessin-Barfleur.

Comme leur nom l'indique, les caseyeurs pratiquent principalement la pêche au casier. Ce métier se pratique à proximité de la côte, majoritairement dans les trois milles. Le casier est un piège rigide posé sur le fond, disposant d'une ou plusieurs ouvertures en forme de goulotte facilitant l'entrée de l'animal et entravant sa sortie. Son armature est recouverte d'un filet à petites mailles, et un lest est fixé au plancher pour lui donner du poids. Les casiers sont montés en filière ; une ancre à chaque extrémité maintient la filière tendue et fixe le repère de surface, bien visible de jour comme de nuit. La réglementation impose une licence nationale casier pour pratiquer l'activité.

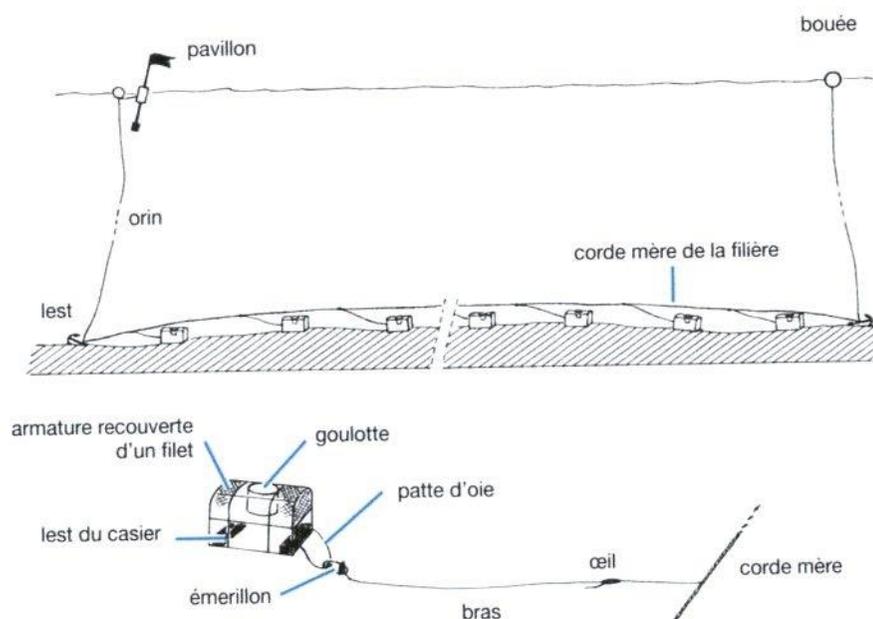


Figure 3 : Schéma de principe d'une filière à casiers (©IFREMER, *Les fruits de mers...*)



Filière de casiers à bouquets.

Les espèces pêchées par les caseyeurs du secteur de Port en Bessin-Barfleur sont la seiche, le bulot, le crabe vert, l'étrille, le tourteau, le homard et le bouquet. Les casiers sont de nature différente suivant les espèces ciblées. Nous pouvons distinguer plusieurs stratégies de pêche aux casiers suivant les secteurs de pêche, les espèces visées dépendant principalement de la nature du fond sur lequel la pêche est pratiquée. L'intensité de la pêche au casier est de moindre importance dans les ports de Port en Bessin et de Grandcamp-Maisy que dans les ports de St Vaast la Hougue et de Barfleur.

A Port en Bessin, le métier de caseyeur est généralement pratiqué en complément d'activité par les fileyeurs. Les espèces recherchées sont la seiche et le bulot ; peu de bateaux pratiquent la pêche aux crustacés. Les zones de pêche principales des caseyeurs de Port en Bessin se situent en 27E91.

Sur le port de Grandcamp-Maisy, l'activité de caseyeur est pratiquée majoritairement par des unités qui complètent ce métier par la pose de filets. Les espèces recherchées sont le crabe vert, le tourteau, l'étrille, le homard, la seiche et le bouquet. Le crabe vert est revendu comme appât aux pêcheurs de bulot de la Cote Ouest de la Manche ; cette espèce est capturée sur la zone 27E8E. Les autres espèces sont capturées sur les zones 27E8E et 27E91.

A St Vaast la Hougue et Barfleur, la nature des fonds permet de pêcher principalement des crustacés : tourteau, homard, araignée, étrille, bouquet, cibles de caseyeurs exclusifs. La seiche est recherchée en saison en complément d'activité par des ligneurs et des fileyeurs.

Saisonnalité des métiers pratiqués par le bateau participant à l'étude.

Tableau 7 : Saisonnalité des métiers pratiqué par les caseyeurs enquêtés.

Métier		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Crustacés	Casier												
Seiche	Casier												
Poissons	filet												

Activité	Forte	Moyenne-forte	Faible-moyenne	Nulle-faible
légende				

En ce qui concerne le bateau enquêté, la pêche des crustacés est son activité de base tout au long de l'année, la seiche venant en complément pendant les mois d'abondance d'avril à juin. Ce navire pratique aussi régulièrement la pose de filets droits à bar et de filets trémails à sole.

IV.2.3. Données de production.

Les données de productions présentées sont celles issues du seul participant à l'Observatoire de la baie de Seine sur le secteur Port en Bessin-Barfleur pour cette flottille. Elles ne peuvent donc pas être généralisées à l'ensemble des caseyeurs. Nous avons eu accès à 100% des déclarations de production de ce bateau depuis 2003.

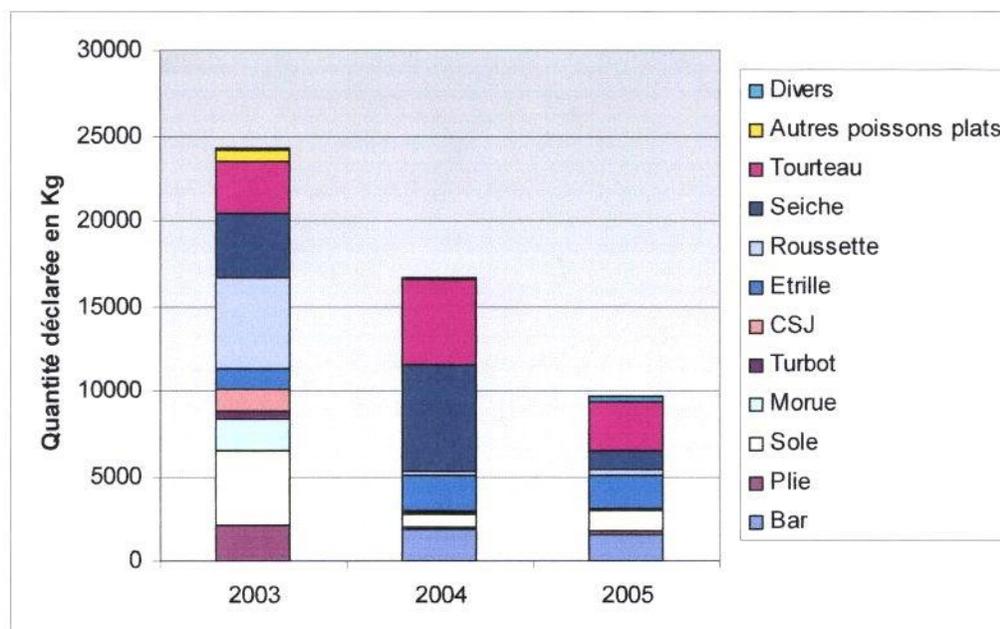


Figure 4 : Evolution de la production déclarée entre 2003 et 2005 du caseyeur enquêté dans le cadre de l'Observatoire de la Baie de Seine. (annexe 3)

En 2003 le patron possédait un bateau assez puissant pour pratiquer la pêche à la coquille St Jacques dans la baie de Seine. Les caractéristiques de son bateau lui permettaient aussi de sortir en cas de conditions météorologiques mauvaises. La production relative à l'année 2003 est donc plus importante et plus diversifiée.

A partir de février 2004, l'acquisition d'une nouvelle unité de plus petite taille, permet seulement de travailler près de la côte et non de sortir en cas de mauvais temps. La baisse de la production peut ainsi être interprétée par une baisse de l'activité du bateau concerné en nombre de marées.

Pendant les années 2004 et 2005, l'activité principale est la pêche aux casiers : les crustacés comme le tourteau et l'étrille sont pêchés pendant la plus grande partie de l'année tandis que la production de seiche n'a lieu que pendant les mois d'abondances en mai et juin. Le bouquet n'est pêché que pendant le mois de décembre, époque où son cours est le plus haut.

IV.3. Sous-flottille des ligneurs.

IV.3.1. Caractéristiques de la sous-flottille.

Les ligneurs sont majoritairement des bateaux de moins de 10m qui ciblent le bar à la ligne traînante ; ils pêchent sur des épaves où les chalutiers n'ont pas accès ou dans des lieux présentant un courant très fort. La flottille des ligneurs comprend également les palangriers, qui visent le bar pour les unités de moins de 10m et les poissons benthiques pour les bateaux supérieurs à 10m.



Bateaux de pêche à la ligne traînante.

Cette sous-flottille comprend 30 unités (y compris un bateau de Grandcamp-Maisy ayant déclaré « aucune activité » depuis janvier 2003).

Tableau 8 : Caractéristiques des ligneurs de moins de 16m de la zone Port en Bessin-Barfleur
(Source : CEDEM 2003-liste des navires Baie de Seine en 2003 et affectation en sous flottille)

Port	Effectif	Longueur moy. (m)	Kw
Port en Bessin	0		
Grandcamp-Maisy	1	6,5	0
St Vaast la Hougue	17	7,38	82
Barfleur	12	7,02	87
Total	30	7,2	84,5

L'effectif n'est pas réparti uniformément entre les ports. En effet les lieux de pêche fréquentés par les ligneurs sont proches des ports de Barfleur et de St Vaast la Hougue, ce qui explique les effectifs importants de ligneurs observés dans ces 2 ports. De plus, le métier de palangrier est « culturellement » pratiqué par les bateaux de St Vaast la Hougue. Nous pouvons noter que la taille moyenne est faible pour des moteurs relativement puissants. Cette particularité est une nécessité pour ces bateaux fréquentant des zones de pêches caractérisées par des courants importants.

3 patrons pêcheurs de cette sous-flottille ont accepté d'effectuer le suivi socio-économique, ce qui correspond à un taux d'échantillonnage sur la sous-flottille des ligneurs de 10%. L'effectif présenté est de 4 bateaux car un participant a changé d'embarcation pendant la durée de l'étude.

Tableau 9 : Effectif et caractéristiques des bateaux enquêtés de la sous-flottille des ligneurs.

Sous flottille	Effectif	Longueur moyenne (m)	Écart Type	Puissance moyenne (Kw)	Écart Type	Jauge moyenne (tjb)	Écart Type
Ligneurs	4	7,78	0,75	48,25	16,72	3,65	2,78

Les caractéristiques en taille des bateaux enquêtés sont similaires à celles de la sous-flottille (tableau 9) ; ils présentent en revanche une puissance moyenne de moitié inférieure.

IV.3.2.Métiers pratiqués sur la zone Port en Bessin-Barfleur.

Comme leur nom l'indique, les ligneurs pêchent à l'aide d'une ligne à laquelle un hameçon est accroché. Cette sous-flottille intègre également les navires pratiquant la pêche à la ligne traînante et la pêche à la palangre.

La pêche à la ligne traînante

Le pêcheur traîne un leurre accroché au bout d'un hameçon pour capturer des poissons un par un. Les espèces visées sont le bar et le lieu jaune. Les bateaux pêchent sur la zone 28E814 où les courants sont forts et les fonds accidentés. Le bar est pêché d'avril à décembre, et le lieu jaune de février à mai. Les ligneurs de St Vaast la Hougue et de Barfleur se sont regroupés en association afin de mettre en avant la qualité de leur poisson (Bar de ligne du Cotentin). Cette technique de pêche n'est pas pratiquée sur les ports de Grandcamp-Maisy et de Port en Bessin, probablement du fait d'une trop grande fréquentation des lieux de pêche par les pêcheurs plaisanciers.

La pêche à la palangre ;

Le pêcheur accroche des appâts sur une ligne où sont montés des hameçons en série : la palangre est alors tendue en mer. Lestées, les palangres travaillent sans l'aide du navire.

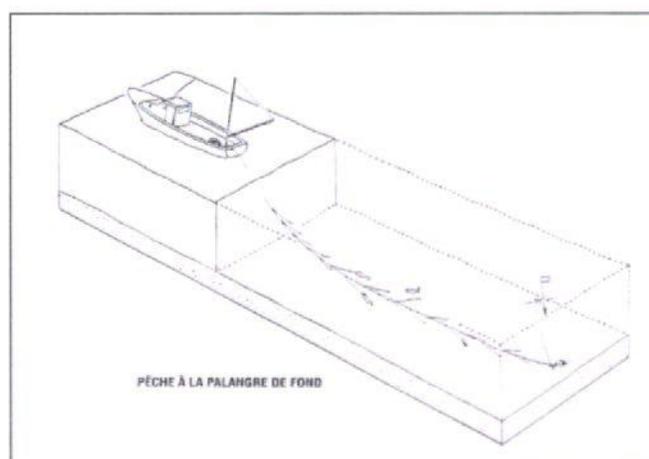


Figure 5 : Schéma de principe de la pêche à la palangre (©IFREMER, *Les fruits de mers...*).

Les palangriers sont divisés en 2 groupes distincts : les palangriers de moins de 10m qui pêchent en zone côtière, et les plus de 10m qui vont pêcher les espèces benthiques dans des zones plus éloignées. Les bateaux de moins de 10m posent en moyenne 2000m de palangre, soit environ 400 hameçons. Ils ciblent le bar, la morue, le congre et le turbot. Les marées durent en moyenne 6 à 8 heures. Ce métier est pratiqué dans les ports de St Vaast la Hougue et de Barfleur sur la zone 28E814.

Les palangriers de taille supérieure à 10m ciblent le congre, la raie et le requin ha : ils vont pêcher au large de l'Angleterre. Les appâts (généralement de la seiche) sont accrochés un par un aux hameçons, les palangres sont alors stockées dans des « maunes » (grands paniers en fer) et sont filées en mer une par une. La demande en main d'œuvre est très importante, les bateaux pouvant avoir jusqu'à 9 matelots. Les bateaux les plus grands posent entre 5000 et 7000 hameçons, soit 20 à 30 Km de palangre. Cette pêche est pratiquée par des bateaux de St Vaast la Hougue, du printemps à l'automne.